

LA  
REPUBLIQUE DOMINICAINE

PAR  
FRANCISCO ALVAREZ LÉAL

---

TERRITOIRE — CLIMAT  
AGRICULTURE — INDUSTRIE — COMMERCE  
IMMIGRATION  
ET  
ANNUAIRE STATISTIQUE



PARIS  
IMPRIMERIE LUCIEN BEILLET  
19, Rue Mondet

1888

# LA RÉPUBLIQUE DOMINICAINE

## TERRITOIRE

**Situation géographique.** — Tout le territoire de l'île de Saint-Domingue avec les petites îles semées près des côtes, la Tortue au nord, les Cayes, Beate et Saona au sud, est situé, par 70°30' et 74°51' longitude ouest, et 17°36' et 19°58' latitude nord du méridien de Paris.

**Limites.** — Saint-Domingue est l'une des îles les plus importantes de l'archipel des Antilles à l'entrée du golfe du Mexique, entre Cuba, Porto-Rico et la Jamaïque; elle est baignée au nord par l'Océan Atlantique, au sud par la mer des Antilles, bornée à l'ouest par la République d'Haïti, et placée en face de l'île de Puerto-Rico, située à l'est.

**Points extrêmes.** — Dans sa plus grande longueur, de l'est à l'ouest, elle a environ 200 lieues, et, du nord au sud; sa largeur varie entre 10 et 20 lieues, dont plus de deux tiers appartiennent à la République Dominicaine, et le reste à la République d'Haïti.

**Superficie.** — Située dans les limites dont nous parlons plus haut, et séparée aujourd'hui d'Haïti par des limites bien établies, conformément au traité d'Aranjuez signé entre la France et l'Espagne, le 3 juin 1777, la République Dominicaine a donc une superficie totale d'environ 3,200 lieues carrées, et une circonférence de 360 lieues.

**Divisions.** — La République est divisée en six provinces et cinq districts maritimes, dont les noms se trouvent indiqués dans le tableau suivant :

PROVINCES

Santo Domingo de Guzman . . . . .	120.000	habitants
Santiago de los Caballeros . . . . .	80.000	•
Concepcion de la Vega . . . . .	80.000	•
Azua de Compostela . . . . .	50.000	•
Santa Cruz del Seibo . . . . .	50.000	•
Españat . . . . .	52.000	•

DISTRICTS MARITIMES

Puerto Plata . . . . .	40.000	•
Monte Cristy . . . . .	40.000	•
Barahona . . . . .	20.000	•
Macoris . . . . .	40.000	•
Samana . . . . .	18.000	•
	<hr/>	
	206.000	habitants

**Population.** — En tenant compte de l'augmentation de l'immigration des années 1883 à 1887, on peut calculer aujourd'hui une population de plus 610,000 habitants dans toute la République Dominicaine.

**Langue du pays.** — La langue nationale est l'espagnol; mais dans les villes, et surtout à Puerto-Plata, Saint-Domingue et Samana, on parle beaucoup le français et l'anglais.

CLIMAT ET SAISON

**Climat.** — Dans toutes les plaines du territoire, le climat est à peu près celui du printemps pendant la nuit et le matin jusqu'au lever du soleil, et à mesure que cet astre s'élève, la chaleur augmente pour diminuer graduellement lorsqu'il descend. Sur les montages, il est rare que le thermomètre s'élève, au-dessus de 18 ou de 20 degrés. Dans les plaines, il se tient presque au niveau de ceux des villes, et marque de 20 à 32 degrés. Les nuits y sont assez fraîches pour que l'usage d'une couverture de laine n'y soit pas une vaine précaution.

Le climat de Saint-Domingue est extrêmement propice

au développement de tous les êtres, et l'on en a une preuve palpable dans les trois règnes de la nature

**Le règne animal.** — Quant aux quadrupèdes, il est presque entièrement composé d'animaux apportés d'Europe, et l'on sait que lors de la découverte de l'île par Colomb, on n'y trouva que quatre espèces de quadrupèdes, extrêmement petits, et qui ont eu le sort des premiers habitants de cette île immense. — Saint-Domingue a des oiseaux propres à son climat outre ceux qui lui sont communs avec l'Europe, et parmi les poissons qui se montrent sur ses côtes, il est aussi des espèces qui appartiennent également aux deux mondes.

**Le règne minéral.** — Dans ce règne, il y a pareillement beaucoup d'analogie, puisqu'on y trouve des mines de fer, de cuivre, de plomb, de charbon, mais celles d'or, d'argent, de pierres précieuses, et même celles de mercure, donnent à l'île une véritable supériorité à cet égard.

**Le règne végétal.** — Quant à ce règne, il serait difficile d'exprimer et de peindre toute sa pompe. La beauté de ses bois, leur dureté, leur incorruptibilité même, les rend propres aux constructions ou à l'ameublement, et l'art prouve chaque jour, par rapport à quelques-uns d'entre eux, qu'ils peuvent servir à une foule d'usages.

**Bonté du climat.** — Le climat de l'île est salubre. Le rapport de la mortalité avec la population donne annuellement à peu près huit décès par mille habitants, quantité bien inférieure à celle qu'offrent d'autres pays. Les épidémies y sont inconnues; les fièvres intermittentes sont les maladies endémiques, mais on les évite comme en Europe avec les moindres précautions. On peut dire, étant données les conditions physiques de son sol et les maladies régnantes, que la République Dominicaine est une des plus saines de l'Amérique.

**Saisons.** — Il y en a deux seulement : la saison sèche et la saison des pluies ou été et hiver. La première se fait sentir lorsque le soleil arrive au tropique du Capricorne, et la seconde quand il est dans celui du Cancer. Le temps sec commence donc en novembre et finit en mai. Les plus grandes chaleurs règnent en juin, juillet et août, le reste du temps la température se rafraîchit, soit parce que le soleil se trouve dans l'hémisphère austral, soit à cause des brises qui soufflent du septentrion.

**Zones.** — Le pays est divisé en trois zones bien marquées, à savoir : la zone agricole, la zone des pâturages, et la zone des forêts. Dans la première se trouvent les plantations de cannes à sucre, café, cacao, tabac, et les bananiers, cette plante si utile, cette manne des Antilles, le vrai pain des laboureurs. La seconde se trouve couverte de graminées et de palmiers gigantesques. Dans la zone des forêts, se trouvent de grandes plantations d'acajou, de bresillet, de chêne roble, de noyer, de pin, de cèdre et une foule d'autres qui sont aussi destinés aux ouvrages de construction et aux autres emplois de l'économie rurale et domestique, tous ayant des qualités précieuses ; le bois de fer et l'immortel surtout, dignes de ces noms, par la faculté qu'ils ont de se pétrifier lorsqu'ils sont mis en terre dans un sol humide.

## ORGANISATION POLITIQUE

Le régime politique est conforme aux principes les plus avancés d'un gouvernement républicain alternatif, populaire, électif et responsable. Il y a trois Pouvoirs : Législatif, Exécutif et Judiciaire.

Le Pouvoir Législatif est composé d'une seule Chambre, celle des Députés, qui, réunie, forme le Congrès National.

Les Provinces et les Districts, par un vote populaire direct et public, nomment les Députés, conformément à la Constitution du pays, soit deux députés par Province et deux par District.

La représentation actuelle de la Chambre est composée de vingt-deux Députés.

Le Président de la République est nommé par le suffrage universel et dure quatre ans dans l'exercice de ses fonctions, conformément à la nouvelle Constitution promulguée par le Pouvoir Exécutif le 17 novembre 1887.

Le Pouvoir Exécutif est exercé par le Président de la République, assisté de ses Ministres et avec le vote du Congrès National. Le Président a aussi des attributions qui lui sont propres.

Le Président de la République est aujourd'hui le Général ULISES HEUREAUX.

Il y a un Vice-Président nommé aussi pour quatre ans, qui est aujourd'hui le général SEGUNDO IMBERTO.

Le Ministère se compose de six membres qui sont :

De l'Intérieur et Police : M. W. FIGUERO.

Des Affaires Etrangères : M. M. GAUTIER.

De Justice et Instruction publique : M. J.-F. MEJIA.

De Finances et Commerce : M. Julio J. JULIA.

De Guerre et Marine : M. M. A. PICHARDO.

De Fomento et Travaux Publics : M. P.-J. de GARRIDO.

Le Pouvoir Judiciaire est la Cour Suprême de l'Etat, laquelle est composée d'un Président et de quatre Ministres élus par le Congrès et d'un Procureur Général nommé par le Pouvoir Exécutif.

Dans chacune des Provinces et Districts maritimes, il y a un Gouverneur, des Cours et des Tribunaux organisés pour que les causes qui y naissent y soient définitivement jugées.

La Police de sûreté rentre dans les attributions municipales d'après la Constitution.

**Cultes.** — Le gouvernement contribue au soutien de la religion catholique, apostolique et romaine, conformément à la Constitution ; cependant l'usage de la liberté religieuse reste soumis aux prescriptions de la morale et de l'ordre public.

## RENTES

Les sources principales de la rente de la République consistent dans le produit de l'impôt sur l'importation, sur le transit, le produit des patentes, de la vente de timbres-postes, papier timbré, etc.

L'augmentation des rentes publiques fait de grands progrès, comme il est démontré dans les tableaux comparatifs ci-après :

### PRODUIT DES RENTES DE PLUSIEURS ANNÉES DEPUIS 1881 A 1887

En 1881. . . . .	Plastres	872.375 20
— 1882. . . . .	—	1.030.100 00

En 1883. . . . .	Piastres	1.533.625 34 3/4
— 1884. . . . .	—	1.430.883 16
— 1885. . . . .	—	1.286.600 84
— 1886. . . . .	—	1.349.175 99
— 1887. . . . .	—	1.484.431 28

*Ces rentes ont été produites comme suit :*

**IMPORTATION**

Douane de Santo Domingo. . . . .	\$	376.227 45
— de Puerto-Plata . . . . .		495.612 44
— de Samana. . . . .		64.424 08
— de Sanchez. . . . .		56.219 11
— de Macoris. . . . .		32.197 85
— de Monte-Cristy. . . . .		142.428 87
— de Azua. . . . .		22 975 49
— de Barahona. . . . .		1.345 42
<b>Total. . . . .</b>	<b>\$</b>	<b>1.195.531 11</b>

**EXPORTATION**

Douane de Santo-Domingo. . . . .	\$	58.536 88
— de Puerto-Plata. . . . .		139.875 11
— de Samana. . . . .		3.852 23
— de Sanchez. . . . .		20.378 37
— de Macoris. . . . .		38.861 66
— de Monte Cristy. . . . .		13.495 35
— de Azua. . . . .		13.636 66
— de Barahona. . . . .		700 67
<b>Total. . . . .</b>	<b>\$</b>	<b>289.645 93</b>

**Résumé :**

Droits d'importation . . . . .	\$	1.195.531 11
— d'exportation . . . . .		289.645 93
<b>Total. . . . .</b>	<b>\$</b>	<b>1.485.177 04</b>

Si à ce montant, on ajoute le produit de la vente du *papier timbré, timbres-poste, droits de patentes, etc.*, on arriverait à un chiffre d'environ 1,600,000 piastres mexicaines, suffisant à couvrir un budget de 900,000 à 1,000,000 de piastres.



## BUDGET NATIONAL.

Le Budget de l'Administration pour l'année 1888, et d'après le Mémoire présenté au Congrès par le Ministre des Finances, en date du 24 février 1888, sera d'environ 900,000 piastres mexicaines.

Les rentes municipales et la rente nationale de la République peuvent être estimées à \$ 2,000,000, il s'en suit que, chaque habitant de Saint-Domingue contribue aux frais généraux de la Nation pour la somme de francs 16 par an, ce qui place la République au rang des pays les moins imposés.

## DETTES

**Dette intérieure.** — La dette intérieure de la République s'élève au 31 décembre 1887 à la somme de 1,282,962 64 piastres, et elle a été payée jusqu'à présent par un impôt spécial sur les droits d'importation. Cette dette est due aux Dominicains pour les avances et préjudices causés pendant la guerre d'Indépendance, et elle est amortie tous les mois par moyen des rachats, variant entre 15 et 16 0/0. Cette dette sera remboursée cette année, par résolution du Congrès du 27 mars 1888. A cet effet, le Pouvoir Exécutif de la République a été autorisé à émettre un emprunt de \$ 770,000, capital nominal, qui a été contracté entre le Gouvernement et la respectable maison *Westendorp et C<sup>e</sup>* d'Amsterdam, dont l'émission eut lieu le 1<sup>er</sup> août 1888 au taux de 83 1/2 00.

## ETAT GÉNÉRAL

Emission, total des titres.	1 3.922.199 92
Amortissement par les douanes de mai 1882 au	
	3.922.199 92
A reporter.....	3.922.199 92

	Report.....	\$ 3,922,199 92
31 août 1883. . . . .	\$ 194,801 53	
Par rachats du 1 <sup>er</sup> sep- tembre au 21 décembre 1883 . . . . .	— 348,137 67	
Rachat de janvier à août 1884. . . . .	— 1,000,017 55	
Rachats de septembre à décembre 1884. . . . .	— 230,608 61	<u>\$ 1,791,655 36</u>
En circulation au 1 <sup>er</sup> jan- vier 1885. . . . .		\$ 2,129,514 56
Amortissement en janvier et février . . . . .	\$ 169,874 83	
Amortissement en mars et avril . . . . .	— 104,558 58	<u>— 274,433 41</u>
Balance au 1 <sup>er</sup> mars 1885. Amortissement en 1886 et 1887 . . . . .		<u>\$ 1,856,114 15</u>
		— 672,158 51
Balance au 31 décembre 1887. . . . .		<u><u>\$ 1,282,952 64</u></u>

**Dette publique.** — Cette dette s'élevé au 31 décembre 1887 à la somme de 1,648,423 90 piastres. Elle est due aux négociants de Santo-Domingo, Puerto-Plata, Monte-Cristi et Samana pour des avances faites au Gouvernement pour ses besoins.

Ces créances sont connues à Santo-Domingo sous les noms de *Compañias de Prestamos*.

### *Montant de la Dette aux Compagnies de Crédit*

#### Balance au 31 Décembre 1886

A la Compagnie de Santo-Domingo.....	308,760 90
• Puerto Plata.....	424,612 01
• Macoris.....	122,524 22
• Samana.....	100,977 91
Emprunt Puerto Plata.....	320,799 62
• Azua, Sturla.....	38,094 70
• Banco Comercial.....	63,182 80
	<u>\$ 1,499,423 26</u>
Reçu des dites Campagnes en 1887.....	1,234,826 79
Intérêts dus pendant l'année 1887.....	463,643 84
Total.....	<u>\$ 3,167,896 89</u>
Remboursés aux dites Compagnies en 1887....	1,519,471 90
Balance au 31 décembre 1887.....	<u><u>\$ 1,648,423 90</u></u>

**Dette Internationale.** — Cette dette s'élève au 31 décembre 1887 à la somme de 234,250 45 piastres. Elle est due aux nationaux étrangers, elle est payable par l'entremise du Vice-Consul anglais au moyen du produit de la surtaxe spéciale de 200 sur les droits d'importation, suivant décret du 6 août 1879.

*État actuel de la Dette internationale*

Balance au 31 décembre 1886.....	£	234,817 64
Dette reconnue depuis 1883.....		44,815 78
	£	<u>279,633 42</u>
Amortie en 1887 avec l'impôt de 200.....		45,082 98
Balance au 31 décembre 1887.....	£	<u>234,250 44</u>

NOTA. — Ces différentes Dettes seront remboursées cette année avec une partie du nouvel Emprunt et conformément au décret.

**Dette extérieure.** — L'Etat Dominicain n'a aucune autre dette qu'un emprunt conclu à Londres en 1869 après les guerres de l'Indépendance, s'élevant à £ 757,700 à 6 0/0 d'intérêt; mais il a été constaté officiellement que le Gouvernement n'a pas reçu plus de £ 38,000. En 1872, le Congrès avait annulé cet emprunt et s'était refusé à en payer les intérêts, en raison des abus et de la mauvaise foi dont le Gouvernement fut victime. Elle a été réglée finalement, par un arrangement, en vertu duquel les porteurs recevront pour chaque titre de £ 100, qu'ils présenteront à la conversion une obligation de £ 20 du nouvel emprunt.

**Nouvel Emprunt 6 0/0 1888.** — Le Pouvoir Exécutif de la République Dominicaine a été autorisé par résolution du Congrès national le 27 mars 1888, à émettre un emprunt de £ 700,000, capital nominal.

De cet emprunt il a été réservé :

£ 142,860 nominales, pour la conversion de la dette Hartmont de 1869.

£ 151,660 nominales, pour amortir la dette intérieure.

£ 294,520 et les restants.

£ 475,480 nominales, pour rembourser tous les engagements de la République, pour l'extension des voies de communication et pour le développement des différentes branches de l'administration.

Ces £ 475,480 nominales ont été offertes au public en titres

de £ 100 et de £ 20, chaque portant intérêt à 6 % à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1888, payable le 2 janvier et le 1<sup>er</sup> juillet de chaque année, et remboursables au pair par 60 tirages semestriels dont le premier aura lieu le 13 juin 1890.

Les coupons et obligations amorties seront payables à Londres en *lires sterling*, à Amsterdam à raison de 12 *florins* par livre sterling, à Bruxelles et Anvers au change fixe de fr. 25-20 par livre sterling.

Cet Emprunt a été conclu entre le Général EUGENIO GENEROSO MARCHENA, agent financier de la République Dominicaine en Europe, agissant au nom et pour compte du Gouvernement et la respectable et très ancienne maison WESTENDORP et C<sup>ie</sup> d'Amsterdam.

La souscription à cet emprunt eut lieu le 1<sup>er</sup> août 1888.

A Londres, à la *Capital Counties Bank*;

A Amsterdam, chez *MM. Westendorp et C<sup>ie</sup>*;

A Bruxelles, chez *MM. J. Matthieu et Fils*;

A Anvers, chez *M. L. de Terwangne*;

Et à Hambourg, à la *Wechslerbank*.

Au prix d'émission de 83  $\frac{1}{2}$  % : en livres sterling au cours de fr. 25-33 la livre, soit fr. 423 par obligation de £ 20 et fr. 2,115 par obligation de £ 100, ce qui, en dehors de l'amortissement, représente un intérêt d'environ 7  $\frac{1}{2}$  %.

Vu la confiance qu'inspirait la République Dominicaine et la respectabilité des maisons qui ont fait l'émission, l'emprunt a été couvert trois fois et il vaut aujourd'hui 90 % soit environ 7 % de primo dudit taux d'émission. Cet emprunt est admis à la *cote officielle* des Bourses de Londres, Amsterdam, Bruxelles, Anvers et Hambourg.

## INSTRUCTION PUBLIQUE

La loi ordonne que l'instruction primaire soit gratuite obligatoire pour les deux sexes, suivant décret approuvé par le Congrès national.

Depuis cette époque, l'instruction a pris un développement extraordinaire, plaçant le pays, sous ce rapport, au niveau des nations les plus avancées.

Il existe, dans la capitale de la République, une école

normale pour former des instituteurs, et une école d'arts et métiers, des écoles de peinture, une école de télégraphie, des écoles de musique, etc.

Sous la dépendance du Gouvernement national se trouvent l'école navale, l'école militaire, l'école d'ingénieurs, etc.

La capitale possède plusieurs écoles municipales et particulières, une bibliothèque publique, et les églises sont ornées d'œuvres d'art dignes d'un musée.

Les écoles municipales pour l'instruction primaire existant dans la République au 31 décembre 1881 étaient de 201 écoles et 7,708 élèves, et aujourd'hui le nombre a augmenté considérablement : on en calcule 300 et environ 10,000 élèves.

## LA PRESSE

Il se publie dans la République près de 40 journaux sur la politique, les sciences, la littérature, les arts, le commerce, etc., dont voici à peu près la nomenclature : A Santo-Domingo, *La Gaceta oficial*, *el Mensajero*, *el Eco de la Opinion*, *El Teléfono*, *El Orden*, *el Boletín Comercial*, etc., en tout 17. A Santiago, 4. A Azua, 2. A la Vega, 1. A Samana, 2. A Puerto-Plata, 4. A Monte-Cristy, 1. A Barahona, 1. A San-Cristobal, 1. A Bani, 1. A Neiba, 1. A Santa-Cruz [del Seibo], 1. A Macoris, 2. A Moca, 7. A Guayubin, 1. La liberté de la presse est garantie par la Constitution.

## POIDS ET MESURES

Le système métrique est imposé comme loi dans la République.

Voici les équivalents de quelques anciennes mesures :

Poids. — Quintal — 4 arrobes — 100 livres — 46 kilogr.	05
Arrobe..... = 25 livres.....	11      500

Libre .....	= 16 onces .....	0	460			
Once .....		0	028			
Charge de cheval . . . . .	8 arrobes .....	92	017			
Charge de cheval (bois à brûler) .....		20	stères.			
<b>Mesures.</b>						
de	} Vara (aune) = 3 pieds .....	0	mètre	835		
longueur.		Pied .....	12	pouces	0	27833
itinéraire.	} Cuerda .....	24	varas			
de		Liené .....	5000	varas	4,175	mètres.
superficie.	} Pied carré . . . . .	12	pouces c . . . . .	7	m. carrés	38.
locale		} Le caballeria à 18 cordelas de large, et égale à 168				
de	} varras carrés 13 hectares 01180.					
de	} pour	} Arrobe = 32 cuartillos = 25 litres	} = 1.110 gallons anglais.	} Et les mesures de Castille.	} 498	
capacité.						} march.

Cette fanega est presque le double de la fanega espagnole, qui vaut 54 litres 80.

## MONNAIE

Plusieurs monnaies ont cours dans la République. Les principales sont l'espagnole, l'américain des États-Unis, la mexicaine et la française.

On espère avoir sous peu une monnaie nationale frappée sur le type décimal.

L'unité de la monnaie du pays est encore la « piastre forte », qui équivaut à 5 francs, par conséquent les chiffres qui sont en piastres doivent être multipliés par 5 pour avoir la valeur en francs.

Or.	Le quadruple ou once Espagnole vaut .....	5	18
—	— — Mexicaine — .....	•	17
—	L'aigle des États-Unis de .....	•	22
ARGENT.	La Piastre du Mexique au pair .....	•	1
—	— — Pérou — .....	•	0.90
—	— — Chili — .....	•	0.90
—	— — Colombie — .....	•	0.80
—	— — Bolivie — .....	•	0.80
—	— des États-Unis à 14 0/0 de prime.		



## PASSAGES D'EUROPE A SANTO-DOMINGO

La valeur des passages varie entre les prix suivants,  
Par la ligne française, depuis Saint-Nazaire.

En 1 <sup>re</sup> catégorie .....	Fr.	1 000
2 <sup>e</sup> — .....		850
3 <sup>e</sup> — .....		750
4 <sup>e</sup> — entrepont .....		500

Par la ligne anglaise, depuis Southampton.

En 1 <sup>re</sup> classe .....	Fr.	1 000
2 <sup>e</sup> — .....		750
3 <sup>e</sup> — .....		500

Par la ligne allemande, depuis le Havre.

En 1 <sup>re</sup> classe .....	Fr.	
2 <sup>e</sup> — .....		
3 <sup>e</sup> — .....		210

Par la ligne américaine, depuis New-York.

En 1 <sup>re</sup> classe .....	Fr.	350
2 <sup>e</sup> — .....		200

La ligne des vapeurs américains de « Clyde, » se trouve en connexion avec les lignes de vapeurs suivantes :

*Guion, Monarch et Anchor* de Londres, Liverpool et Glasgow.

*North German Lloyds, Edvard Carr's, et Hamburg-American Packet C<sup>o</sup>,* de Brème et Hambourg.

*Red-Star et White-Cross,* d'Anvers; *Netherlands, American Steam Navigation C<sup>o</sup>,* de Rotterdam et Amsterdam.

*Navigazione Generale Italiana,* de Marseille, Gènes, Naples et Gibraltar.

Les passages d'immigrants d'Europe à Saint-Domingue coûtent, selon les saisons et la concurrence des vapeurs au point de départ.

### Prix de divers articles de première nécessité

Viande de boucherie .....	de 0 fr. 40	a	0 fr. 50	la liv.
Pommes de terre .....	0	20	0	25 —
Haricots et autres grains .....	0	20	0	25 —

Café.....	de	0 fr. 50	1 2	à	0 fr. 75	la liv.
Sucre.....		0	25		0	50 —
Graine et beurre.....		0	75		0	85 —
Mais.....		0	10		0	15 —
Pain.....		0	35		0	40 —
Sel.....		0	10		0	15 —
Lait.....		0	25		0	30 la litre
Vins.....		0	75		1	75 —
Bougies.....		1	-		1	85 le kil.
Pétrole.....		0	25		0	50 le litre.

Ces prix se rapportent à la capitale et aux villes de la République; mais dans les villages, et en général à la campagne, les denrées que produit le pays sont de beaucoup meilleur marché que ne l'indiquent les prix donnés ci-dessus.

## SALAIRES URBAINS ET RURAUX

Les personnes qui viendront s'établir à Saint-Domingue trouveront facilement à se placer avec un bon salaire dans toutes les branches de l'industrie, arts et métiers qu'ils connaîtront.

On offre aux travailleurs les salaires suivants :

*Laboureurs*, avec logement et nourriture, de 70 à 90 francs par mois. *Laboureurs* ayant quelques connaissances spéciales en agriculture, horticulture, ou pouvant conduire des travaux, depuis 100 jusqu'à 150 francs, avec logement et nourriture.

*Mineurs*, avec logement et sans nourriture, de 3 à 5 francs par jour.

*Journaliers* pour chemins de fer, sans logement ni nourriture, de 3 à 4 francs par jour.

*Ménages* sans enfants pour le service domestique de 100 à 150 francs par mois. Avec nourriture et logement, 25 à 30 francs par mois.

*Familles de cultivateurs*, avec des enfants, trouveront à la campagne une facile et productive occupation. On leur fournit un logement, des terrains et des avances pour leurs travaux.

*Charpentiers, Cordonniers, Forgerons, Tanneurs, Sel-*

*liers, Maçons, Mécaniciens*, de 4 à 5 francs par jour, avec logement et nourriture.

Ces prix sont sujets à augmentation d'après les conditions et aptitudes de chacun.

*Compositeurs, Imprimeurs, Relieurs*, de 80 à 150 francs par mois sans logement ni nourriture.

Ces salaires varient selon les connaissances des ouvriers.

## VOIES DE COMMUNICATION

Les conditions générales du territoire que la République Dominicaine occupe est exceptionnellement favorable à cause de sa situation géographique.

Les grands fleuves, l'Océan Atlantique et la mer des Antilles qui l'entourent, lui donnent des ports magnifiques pour ses communications fluviales et maritimes, et l'horizontalité du sol lui permet de construire des chemins de fer avec plus de facilité et moins de frais qu'en d'autres pays.

Saint-Domingue étant une île, c'est par mer que se fait la plus grande partie des transports.

Les communications par mer avec l'Europe et les deux Amériques, sont assurées par quatre lignes de paquebots qui viennent régulièrement atterrir aux ports de Santo-Domingo, Samaná et Puerto-Plata.

Mettons en tête la *ligne française transatlantique* partant du Havre. Elle touche à Puerto-Plata et Santo-Domingo, deux fois par mois, une fois en allant et une fois en revenant.

Puis vient la *ligne hambourgeoise-allemande-et-américaine* partant de Hambourg et touchant au Havre. Cette ligne aborde Santo-Domingo deux fois par mois, à l'aller et au retour ; et elle fait escale à Samaná et à Puerto-Plata dans un autre voyage aussi deux fois par mois, allant et revenant.

Nous avons à indiquer aussi la *ligne espagnole de Antonio Lopez*, partant de Cadix et touchant à Santo-Domingo deux fois par mois, une fois à l'aller et une fois au retour.

Enfin nous mentionnons aussi la *ligne américaine « CLYDE »* partant de New-York et touchant deux fois par

mois, tant à l'aller qu'au retour, les ports de Santo-Domingo, Samaná, Puerto-Plata, et Macoris.

Dernièrement on a établi une ligne de vapeurs partant de Boston (États-Unis), et touchant dans tous les ports de la République tant à l'aller qu'au retour. Elle a une subvention du gouvernement de 300 piâtres par mois par chaque voyage.

Il y a donc, en moyenne, douze occasions d'embarquement ou de débarquement par mois pour toutes les destinations possibles, car ces lignes ont leur point de départ en Europe, et leur point d'arrivée à la côte ferme d'Amérique, notamment à la Nouvelle-Orléans, à la Veracruz, à Colon-Aspinwal, sur l'isthme de Panama, à La Guaira, et dans la Colombie.

En même temps, ces lignes visitent toutes les Antilles ; ainsi, Port-au-Prince, la Havane, Kingstown, Porto-Rico, Saint-Thomas, et par correspondance, elles peuvent conduire au Brésil et à la Plata, voir même à Valparaiso et à San-Francisco.

Quant aux transports intérieurs, c'est-à-dire fleuves ou canaux, routes ou chemins de fer, nous avons à constater un grand progrès. Le pays a été autrefois sillonné par des routes que l'on peut suivre encore aujourd'hui, tant en voiture qu'à cheval.

La ville de Santiago, centre de la culture du tabac et de fabriques de cigares, a créé une route carrossable bien entretenue sur Puerto-Plata, son port d'embarquement ; cette route s'appelle Pedro-Garcia.

Un chemin de fer de grande communication doit être établi et relier Santo-Domingo à Puerto-Plata.

Il y a aussi un chemin de fer particulier qui relie la ville de Mao à Monte-Cristy.

Les usines établies aux environs de Santo-Domingo et de Puerto-Plata sont reliées à ces villes par des chemins de fer Decauville.

On construira sous peu le chemin de fer qui reliera Santo-Domingo à San-Cristobal.

Le chemin de fer entre Samana et Santiago est déjà terminé, et le trafic est ouvert au public entre Samana, Sanchez, Almacen, Barbero, Baird et La Vega.

Ce chemin de fer longe le fleuve Yuna, lequel est navigable dans un parcours de plus de cinquante kilomètres.

Enfin, le pays fait des progrès si rapides, que bientôt toutes les provinces seront pourvues de chemin de fer et tramways.

Aux routes et chemins de fer, il faut ajouter une navigation fort utile sur les fleuves, établie dans le pays, qui se nomme : « *Linea de vapores nacionales* » qui font le service régulièrement :

- 1° De Santo-Domingo à Macoris, Soco et Romana.
- 2° De Santo-Domingo à Azua et Barahona.
- 3° De Santo-Domingo à Yumá, Samaná et Puerto-Plata.

Le service côtier se fait aujourd'hui très rapidement de port à port par des goélettes toujours en partance et qui suffisent aux besoins du pays.

## TÉLÉGRAPHES

Il vient de se fonder à Paris la « *Société française des Télégraphes sous-marins* ». Elle a parfaitement réussi, et c'est un témoignage à rendre à **M. le Comte Th. d'Okaza**, le principal concessionnaire et l'un des Directeurs de cette entreprise, qui a su la mener à bonne fin.

Par cette nouvelle ligne sous-marine, l'Europe, ainsi que l'Angleterre et les États-Unis, se trouvent aujourd'hui en communication directe avec *Puerto-Plata* et *Santo-Domingo*, ainsi qu'avec *l'Île de Cuba*, *Curuçao* et les *États-Unis de Venezuela*; son système de câbles relie toutes les *Antilles* avec le câble direct projeté entre *l'Île de Cuba* et *l'Espagne*.

La « *Société Télégraphique des Antilles* » également constituée par le concessionnaire primitif **M. le Comte d'Okaza**, a établi le *télégrap terrestre* qui touche à *Puerto-Plata*, *Samaná*, *La Vega*, *Moca*, *Santiago*, *Cotuy*, *Macoris* et *Santo-Domingo*, dont l'exploitation a jusqu'à présent donné de très beaux résultats.

## TÉLÉPHONE

La « *Compagnie Télégraphique des Antilles* » a établi également des lignes téléphoniques à *Puerto Plata*, *Santiago* et *Santo-Domingo*.

## COURRIERS INTÉRIEURS

Il y a dans la capitale de la République, pour le service des Postes une Direction Générale et dans chaque Province et District une Administration principale.

Le tarif des ports de la correspondance intérieure et extérieure est celui de l'Union Postale dans laquelle est entrée la République.

L'affranchissement de toute espèce de correspondance est obligatoire.

La correspondance est distribuée à domicile dans les villes et les populations importantes.

## UNION POSTALE UNIVERSELLE

La République est incorporée à l'Union Postale Universelle, et le port de la correspondance se perçoit conformément aux dispositions de l'article 5 de la convention signée à Paris le 1<sup>er</sup> juillet 1871, comme suit :

Lettre, chaque 15 gr.....	fr. 0.25
Cartes postales, chacune.....	» 0.10
Imprimés, chaque 50 gr.....	» 0.05
Echantillons, chaque 100 gr.....	» 0.20
Droit fixe de certification.....	» 0.50

Le poids des lettres est illimité, le poids des imprimés ne doit pas être de plus de 2 kilogrammes et celui des échantillons de 250 grammes.

Le transport de la correspondance avec les pays étrangers s'effectue, tous les mois, au moyen de vapeurs par les lignes françaises, anglaises, allemandes, espagnoles et nord-américaine.

## TRAVAUX PUBLICS

Aujourd'hui les travaux plus importants de la République sont les suivants :

L'élargissement du port de Santo-Domingo, à l'embouchure du fleuve Ozama, qui sera terminé à la fin de cette année.

La construction d'un nouveau pont, en fer et pierre, qui reliera la ville de Santo-Domingo, au village de Pajarito.

La construction du chemin de fer de Samana à la ville de Santiago, d'une longueur d'environ 170 kilomètres.

Aujourd'hui la ligne est terminée et traverse les villes importantes de Samana, à Sanchez, Almacen, Barbero, Baird et La Vega.

La construction du chemin de fer de Barahona, dont les travaux ont déjà commencé. Bientôt la locomotive ouvrira la voie du progrès à ces riches contrées, d'où sortiront avec le sel gemme de Neyba, d'autres importants produits pour les marchés étrangers.

La canalisation de la rivière Yaque. La concession a été donnée à MM. J. I. Jimenez et C<sup>o</sup> pour faire un canal d'environ six kilomètres de longueur.

La *Compagnie Télégraphique des Antilles* a terminé ses travaux, et la République se trouve aujourd'hui en communication directe avec l'Europe. Le câble sous-marin et le télégraphe terrestre ont été inaugurés le 27 février de cette année.

La même *Compagnie Télégraphique des Antilles* a établi également des lignes téléphoniques à Santo-Domingo, Puerto Plata et Santiago.

Le palais municipal de Santiago a été inauguré le 21 janvier 1885. Cette œuvre importante fut décrétée par le général Henreaux.

Comme on voit, depuis quelques années, la République fait des progrès pour le développement de ses travaux publics. Les communications se sont faites plus rapides avec l'amélioration et la création des routes, et un nouveau champ s'est ouvert au mouvement commercial et industriel par la construction de chemins de fer, tramways, lignes télégraphiques, canalisation, irrigation, ponts, etc., qui doivent donner bientôt des bénéfices au pays.

## AGRICULTURE

L'agriculture pendant les dernières années a pris un grand développement, et elle est devenue la branche la plus importante de la richesse du pays.

Il y a dans la République une belle et fertile surface de plus de 2,700 lieues carrées en vallées et en plaines de longueurs et de largeurs différentes. Ses montagnes sont assez élevées pour y attirer des pluies qui suivent une périodicité assez remarquable et dont d'épaisses forêts semblent conserver plus longtemps les salutaires effets sur le sol. Ce sont les pluies qui fournissent les eaux, ce sont elles qui entretiennent cette verdure perpétuelle, cette fraîcheur si douce dans un climat chaud, et le brillant éclat du règne végétal.

Les produits agricoles qui forment l'exportation et la richesse du pays sont les suivants.

**Le Tabac.**— Naturel du pays, se cultive partout, et la largeur de sa feuille excède celle de tous les tabacs de l'Amérique, sa qualité généralement bonne dans tous les sites, égale quelque fois celle du tabac de Cuba, car il est aussi estimé que celui-ci dans les fabriques d'Espagne pour l'élaboration de ses cigares.

Le tabac en andouilles est recherché des Français parce que mêlé à d'autres tabacs, il leur communique de la qualité par la vigueur de sa sève.

Aujourd'hui le tabac dominicain est en demande, et n'a de bons prix, non seulement à Brème, mais à Liverpool, à Amsterdam, Anvers et New-York.

La production est telle qu'on fait deux récoltes par an, et dans tous le pays, des manufactures sont établies pour la fabrication des cigares et cigarettes sous la direction de Cubains expérimentés.

Il y a déjà une exportation considérable qui augmente tous les jours.

Voici d'après la *Gazette Officielle* du pays, l'exportation du tabac dominicain, dans les dernières années :

En 1881 on a exporté.....	62.064	quintaux
1882 — .....	81.379	—



En 1883 on a exporté .....	127,385 quintaux
1884 — .....	100,024 —
1885 — .....	112,523 —
1886 — .....	114,021 —
1887 — .....	175,637 —

et il est probable que l'exportation de cette année sera plus considérable.

**Le café.** — Réussit dans toutes les parties de l'île et produit beaucoup, mais principalement sur les hauteurs d'Azua qui dominent la baie d'Ocoa. Il varie, néanmoins en qualité et en grosseur selon que le terrain est plus ou moins élevé et par d'autres circonstances locales, mais le café est toujours bon et il est des terrains qui en fournissent d'aussi estimé que celui de Moka.

Le café est aujourd'hui cultivé avec soin, le grain est traité par les meilleurs procédés, et cette culture s'est développée si rapidement, qu'à présent le café de Saint-Domingue apparaît sous son nom sur les divers marchés étrangers, et il est coté au même prix que celui de la Martinique.

On a exporté en 1881 .....	2,997 quintaux
— — 1882 .....	4,940 —
— — 1883 .....	5,475 —
— — 1884 .....	2,223 —
— — 1885 .....	2,315 —
— — 1886 .....	2,392 —
— — 1887 .....	2,563 —

et la production cette année paraît être très abondante dans tous le pays.

**Le cacao.** — Est aussi indigène et se trouve dans beaucoup d'endroits. Au moment de la découverte de Saint-Domingue, le cacao était après les mines et le sucre, la source réelle de richesses des colons.

Il n'y avait pas au XVI<sup>e</sup> siècle d'autre cacao que celui de Saint-Domingue. Il est plus acidulé que celui des autres états, et le chocolat qui se fait mélangé avec parties égales de cacao du pays et du cacao de Caracas est très délicat et d'un goût agréable.

On récolte le cacao toute l'année; le rendement de 100 kilogr. d'amandes fraîches et d'environ 50 kilogr. de cacao sec.

L'exportation pendant les années de 1881 à 1887 est la suivante :

En 1881.....	3.450	quintaux
1882.....	3.619	—
1883.....	5.249	—
1884.....	6.315	—
1885.....	7.262	—
1886.....	7.834	—
1887.....	9.731	—

Aujourd'hui la culture du cacao se fait surtout à Samaná où on a planté près d'un million de pieds.

On vient de créer à San-Cristobal une plantation de 80.000 pieds de cacao, dont M. Boyrie, agent de la *Compagnie Générale Française des sucreries* et de la ligne Transatlantique des paquebots français est l'entrepreneur.

**Le cotonnier.** — Cette denrée a une valeur très propre à exciter l'industrie. Cet utile végétal croit naturellement à Saint-Domingue et se trouve d'une excellente qualité, lors même qu'il est venu sans soins.

Aujourd'hui dans les environs de la capitale les plantations sont considérables.

La nouvelle découverte de la farine de graine de cotonnier doit être un stimulant pour les cultivateurs.

**La canne à sucre.** — La culture de cette plante augmente tous les jours à Saint-Domingue.

Les principales plantations de canne à sucre sont à Macoris-Puerto-Plata, Santo-Domingo, Azua et Samaná. Aujourd'hui il y a plus de cent usines et beaucoup d'autres sur le point de s'établir, car la production et l'industrie sucrière font d'immenses progrès.

Il y a aussi de grandes plantations et des usines centrales qui permettent aux cultivateurs de s'adonner à cette culture, et de vendre leurs cannes à sucre aux usines, comme cela se pratique dans les colonies françaises des Antilles.

La sucre de Saint-Domingue à l'Exposition de Philadelphie a obtenu la priorité sur les sucres des autres Antilles, ce qui donne une idée exacte des résultats obtenus pendant ces dernières années.

Voici les principales usines, établies à Saint-Domingue, dont nous trouvons les détails dans les documents officiels.

*La Esperanza*, ancienne usine Delgado, avec 3000 hectares de culture, produit 1200 boucauts de sucre et 300 de mélasses.



*La Caridad*, usine de MM. E. de Lamar et C<sup>m</sup> avec 600 hectares de culture, produit 1200 boucauts de sucre et 400 de mélasses, possède un chemin de fer pour le transport des cannes.

*Santa-Fé*. — Usine, avec 5000 hectares de culture, produit 200 boucauts de sucre et 800 de mélasse, machine de Caill, Chemin de fer d'exploitation.

*Francía*. — Usine près de Santo-Domingo de MM. Peireire et Halphen, machine de MM. Caill, débitant 150 tonnes de cannes par jour. Chemin de fer pour l'exploitation des produits.

*Italia*. — Usine de MM. Vincini, avec 1000 hectares de terre en culture, machine de Fives-Lille, débitant 200 tonnes de cannes par jour. Un chemin de fer conduit les produits au port de Palenque.

*Jainamasa*. — Usine de M. F. del Monte, avec 1000 hectares de culture. Chemin de fer conduisant les produits jusqu'à l'Ozama. Les machines débitent 350 tonnes de cannes par jour.

*Duquesa*. — Usine de MM. Bass et von Krosig, avec 1000 hectares de culture. Un chemin de fer de quatre kilomètres conduit les produits jusqu'à l'Ozama.

*San-Luis*. — Usine de MM. Cambiasso Hermanos, avec 1500 hectares de culture; possède sa voie ferrée.

*San-Isidro*. — De MM. Hatton et Hernandez, association de travailleurs et d'immigrants. Possède un chemin de fer et une machine à triple effet qui produit 48,000 livres de sirap par jour.

*Central San Marcos*. — Grande usine centrale de MM. Lithgow Brothers située près de Puerto-Plata. Matériel immense revenant à plus de 1,500,000 francs, avec installation d'une voie ferrée destinée à porter à l'usine tous les produits des petits cultivateurs.

*Bella Vista*. — De M. Vicini, avec 2,500 hectares de culture, produit 500 boucauts de sucre et 250 de mélasses.

*Asuncion*. — Grande usine, avec 1,600 hectares de culture produit 800 boucauts de sucre et 300 de mélasses.

*Constancia*. — Avec 2,800 hectares de culture, produit 1,000 boucauts de sucre et 300 de mélasses.

*Calderon*. — de M. Capitain Hardy, avec 3,000 hectares de culture, produit 1,200 boucauts de sucre et 500 de mélasses.

*Providencia.* — De M. Carlos A. Cabral, avec 2,000 hectares de culture, produit 300 boucauts de sucre et 130 de mélasses.

*Concepcion.* — de M. Esteban Billini, avec 1,000 hectares de culture, produit 400 boucauts de sucre et 130 de mélasses.

Il y en a d'autres encore, il serait trop long de les citer toutes, entre autres : Encarnacion ; Estela ; Dolores, près de Santo-Domingo ; Puerto-Rico ; Guano, près de Macoris ; Industria, dans le district de Puerto-Plata ; Cristobal Colon ; Angelina ; Ocoa ; Porvenir ; Censuelo ; Esperanza.

Cela suffit pour faire apprécier la grandeur de ces entreprises dont les rendements sont énormes.

Voici le résumé des exportations de la République depuis 1881 à 1887 :

Rn	1881	1882	1883	1884	1885	1886	1887
	114.604	275.322	204.250	301.856	406.528	406.977	406.142
quintaux sucre	190.802	—	—	—	—	—	—
de mélasse	301.553	432.852	478.806	440.562	450.327	476.433	—

De l'aveu de tous les planteurs de l'île, la récolte cette année rendra un produit supérieur tant en quantité qu'en qualité, et depuis quelque temps le sucre de Saint Domingue a pris une place avantageuse sur tous les marchés européens.

**La rambe et la coca** ont été récemment importées dans la République Dominicaine, par le Docteur Botances et s'acclimatent avec une facilité admirable.

La Coca se cultive dans les mêmes contrées que les quinquinas, sa croissance est rapide, l'arbuste fleurit au bout de quatre ou cinq mois, il donne bientôt la graine et commence à donner sa première récolte au bout d'un an. — La Coca bien soignée donne quatre récoltes par an.

La feuille de la Coca est très estimée sur le marché de Paris et son prix varie de 20 à 25 francs le kilog de feuilles sèches.

L'extrait de la Coca, soit la *cocaine*, se vend dans les pharmacies à 50 francs le gramme, c'est-à-dire 18  $\frac{1}{2}$  onces d'or, l'once de cocaine.

Les pharmaciens font aujourd'hui un grand usage de la Coca, et ses propriétés toniques et stimulantes ont été

prouvées avec les produits de M. Marinni. L'infusion de Coca tend à remplacer l'infusion de thé de Chine.

## COMMERCE

L'importation des huit ports de la République Dominicaine, a été en 1881 de piastres 1,636,080<sup>00</sup> et l'exportation de piastres 1,457,640,36.

Depuis lors, le mouvement commercial s'est considérablement augmenté par le développement de ses produits.

L'importation en 1887 a été de piastres 2,657,948,11 et l'exportation de piastres 2,660,471,33, dont le résultat a été le suivant :

### IMPORTATION

Par la douane de Santo-Domingo.....	\$	600.865 95
— — de Puerto-Plata.....		741.406 24
— — de Monte-Cristy.....		174.687 23
— — de Samana.....		106.209 21
— — de Sanchez.....		233.016 63
— — de Macoris.....		108.791 18
— — de Azua.....		31.918 63
— — de Barahona.....		
Total.....	\$	<u>2.657.948 11</u>

### EXPORTATION

Par la douane de Santo-Domingo.....	\$	674.728 72
— — de Puerto-Plata.....		911.013 36
— — de Monte-Cristy.....		45.433 76
— — de Samana.....		270.066 30
— — de Sanchez.....		447.520 27
— — de Macoris.....		176.230 90
— — de Azua.....		155.412 02
— — de Barahona.....		
Total.....	\$	<u>2.660.471 33</u>

Les principaux articles d'exportation ont été en 1887, le sucre, le tabac, le café, le cacao, les cuirs en poils, les bois d'acajou, d'autres bois de menuiserie, et surtout les bois de teinture, le miel, la cire, etc.

L'exportation des fruits qui avait cessé presque totalement, s'est ranimée et se fait avec activité.

Les principaux articles d'importation sont : les vins, eaux-de-vie, huiles d'olives, objets d'acier, de fer, tissus, porcelaines, articles de Paris, comestibles, etc.

D'après les lois récentes, tout le matériel des usines à sucre, ainsi que tous les meubles et matériaux de construction destinés aux immigrants, ne paient aucun droit à leur arrivée sur le territoire dominicain, en sorte que le Gouvernement, dans un intérêt d'ordre supérieur, s'interdit, quant à présent, des perceptions qui seraient utiles à ses intérêts.

## ÉTAT COMPARATIF

des opérations de douanes de la République

POUR

les années de 1881 à 1884

	1881	1882	1883	1884
Valeurs importées.....	1 038.000 30	2 030 043 64	2 118.102 48	2 408.053 24
Valeurs exportées.....	1 457.440 30	1 965.158 25	2 130.820 10	2 200.000 30
Ensemble.....	4.000 780 75	3.994 801 89	5 271 341 56	5 064.038 84

DROITS PERÇUS	1881	1882	1883	1884
Droits d'importation à l'importa- tion.....	876.065 15	933.951 56	1.217.433 34	1 265.670 81
Droits de sortie à l'exporta- tion.....	132.901 73	157.685 78	208.001 57	165 816 26
Ensemble.....	810.066 88	1.091.537 31	1.428.567 91	1.439.884 16

## INDUSTRIE

Les principales industries qu'il y a dans le pays, sont celles qui ont rapport à l'agriculture et à l'exploitation des mines.

Outre celles-ci, il existe dans la République plusieurs fabriques de savon, de bougies, d'allumettes, des tanneries, des scieries établies au milieu des forêts de pins, de grandes fabriques de cigares et cigarettes pour la consommation du pays et pour l'exportation.

Il y a plusieurs distilleries de rhum et usines pour constructions mécaniques, des machines à vapeur et d'autres, pour la préparation du café et de très bonnes fabriques de chocolat et de pâtes d'Italie.

On trouve dans les principales villes de la République, des ateliers d'ébénisterie, de tailleurs, d'horlogerie, de serrureries, d'imprimerie, etc., etc.

L'élevage des abeilles est une des richesses de Saint-Domingue. Les miels et les cires vierges sont un sujet d'exportation très sérieux et qui figure avec quelque importance, dans le tableau des productions agricoles de la République.

## CHASSE ET PÊCHE

La pêche et la chasse sont ouvertes en toutes saisons, et donnent des produits de très bonne qualité.

Le gibier est très abondant à Saint-Domingue, ses bois sont l'asile des sangliers que les chasseurs viennent y poursuivre souvent, mais dont la reproduction a bientôt réparé les pertes.

Dans tous les endroits et dans tous les pays, se trouvent une multitude d'oiseaux de toutes les espèces, depuis la frégate aux longues vergues, jusqu'au plus petit ramier.

Dans tout le littoral de l'île, on trouve des tortues en

grande abondance et des poissons appartenant aux deux parties du monde.

Il y a des tortues géantes ou éléphantines, pesant parfois 200 kilogs.

Dans le fonds de la baie de Samaná, existent des bancs d'huitres de très bonne qualité et conservent, sans trouble, l'existence immobile que la nature leur a départie.

On trouve aussi dans le fond de la baie de Samaná des bancs de corail d'une pureté et d'une richesse admirables.

## MINES

Le territoire de la République est très riche et très fertile en mines.

On y trouve de riches mines d'or, de cuivre, d'argent, celles de fer, d'étain et de charbon y sont abondantes.

**Mines d'or.**— Dans la partie de Cuaba, dans la plaine de Saint-Jean de la Magnana, existent des mines d'or très riches, entre autres le *coteau doré*. Suivant Valverde, plusieurs personnes s'y sont enrichies clandestinement par le travail, sans vouloir se donner de collaborateurs, de crainte d'être découvertes. L'abondance du métal est considérable dans cette partie de l'île.

La rivière *Verte*, charrie des grains d'or mêlés à son sable; d'après le rapport de M. Butter, il y avait sur les bords de cette rivière une mine d'or dont le principal rameau avait *trois pouces* de circonférence d'un or très pur, sans mélange d'aucune autre matière.

On recueille aussi beaucoup d'ors superficiel dans les hauteurs de cette rivière, au lieu appelé *Mesitas* et qui vient des mines très abondantes qui n'ont pas été reconnues.

La rivière *Yaquí* charrie aussi de l'or avec son sable, et selon les dires de M. Butter dans son rapport, on y trouva en 1708 un morceau de *neuf onces*.

Presque toutes les rivières qui se jettent dans l'*Yaquí* par l'une ou l'autre de ses rives, telle que le *Macabon*, charrient de l'or en grande quantité.

Le territoire de *Cotuy*, situé sur la rive droite de la rivière *Yuna* à 30 lieues de Santo-Doningo, et à 12 lieues de la baie de *Samaná*, est appelé les *Mines*, parce qu'il y a dans son territoire de très riches mines d'or.

Près des sources du fleuve *Mao*, un des tributaires du Yaqui qui prend sa source au flanc nord de la chaîne de Cibao, existe une mine d'or exploitée par une Compagnie américaine.

A 20 milles, à l'ouest de Santo-Domingo, existent les mines d'or d'*Isabela*, dont l'abondance du minéral étonne les travailleurs.

La concession de ces mines a été faite en 1880 à deux français, MM. Leea et Strauss. Cette concession est établie sur la rivière *Isabela*, traverse la savane de Santa-Rosa et charrie des sables quartzeux très aurifères.

MM. Leea et Strauss sont concessionnaires primitifs :

1° De 100 000 hectares d'alluvions aurifères dans le bassin de l'*Isabella*.

2° De 50 000 hectares de terrains quartzeux et d'alluvions aurifères dans les bassins de *Mana* et du *Jaina*.

3° De 20 000 hectares de terrains contenant du cuivre à l'état natif dans les mêmes bassins, avec alluvions aurifères.

Cette concession appartient aujourd'hui à la « *West India Gold Mining Company* », qui a commencé déjà ses travaux d'exploitation, avec un grand succès.

Pour finir, nous devons dire, qu'une analyse d'un filon de quartz des mines d'or de *Mana* et de l'*Isabela* faite à l'École des mines de Paris, le 26 juin 1883, a donné pour 1 000 grammes de quartz, 650 grammes d'or et 110 grammes d'argent.

A *Yasica*, près de Santiago, et au bord de la rivière, il y a, dit-on, un coteau d'argent.

Enfin, dans le canton appelé *Tanci*, l'abondance de perles mines le fait considérer comme un nouveau *Potosi*.

**Mines de cuivre.** — Dans les montagnes de *Maimon*, d'où part la rivière du même nom, existe une mine de cuivre abondante et si riche qu'on assure qu'elle peut donner 8 010 d'or en affinant ce métal.

Dans le territoire de Santiago, on trouve aussi des filons de cuivre.

**Mines de fer.** — Dans la chaîne de *Sevico*, et dans son voisinage, il y a du fer pur, de la meilleure qualité, qu'on pourrait transporter par la rivière *Yuna*.

**Mines de mercure.** — On trouve beaucoup de mercure dans le haut de la rivière *Yuna*.

**Mines de lapis-lazuli.** — Dans la montagne de *Maimon*,

se trouve un filon de lapis-lazuli, dont M. de Charritte apporta des magnifiques morceaux en France en 1714.

**Mines d'aimant.** — Dans la montagne de Maimon se trouvent aussi deux mines d'aimant très riches.

**Mines de diamants.** — Dans les territoires de Guaba, Banica et Saint-Jean se trouvent des riches mines de diamant très purs.

**Mines d'émeraudes.** — Près de la montagne de Maimon, se trouve une autre montagne appelée l'*Emeraude*, parce qu'elle recèle cette pierre précieuse en grande abondance.

**Mines d'albâtre, de porphyre et de jaspé.** — Se trouvent en grande abondance dans le territoire de Banica, Guaba et Saint-Jean. Ces mines sont d'une qualité propre à être exploitées avec fruit.

**Mines de pétrole.** — Des sources ont été constatées près d'Azua, très abondantes et d'une facile exploitation.

**Mines de charbon.** — Près du ruisseau d'Almerico, on a découvert des filons extrêmement riches de charbon de terre, les échantillons pris à la surface donnent beaucoup de bitume d'une grande valeur pour l'éclairage au gaz. Les dépôts de charbon, d'après M. Pennel, commencent près de l'endroit appelé Los Robelos, à peu près à 10 milles à l'ouest de Santa Barbara, et apparaissent de distance en distance jusqu'à Cañitas, au fond de la baie de Samana.

**Mines d'argent.** — A 12 lieues de Santiago, au niveau de l'*Evêque*, et dans celui des *Pierres*, il y a beaucoup de mines d'argent qui datent de la fin du dernier siècle.

Enfin, comme dit Valverde au sujet des mines qui se trouvent à Saint-Domingue :

« Elles ont fait sa gloire autrefois, elles peuvent donc la reproduire. Le court travail qu'on y a fait ne peut pas les avoir épuisées, il y en a un grand nombre qu'on n'a pas même ouvertes, leur exploitation serait donc aussi facile qu'autrefois. »

## SOURCES MINÉRALES

Dans plusieurs endroits du territoire de la République, se trouvent des sources minérales très riches.

A *Viajama*, il y a une source d'eau sulfureuse très renommée.

A l'est de Santiago, se trouvent les eaux thermales d'*Anibaje*, et au sud de la chaîne de Constanza, entre les fleuves Iaca et Lebon, se trouvent les célèbres sources thermales de *Majagual*. On en trouve aussi à Banica, qui ont été souvent employées avec succès contre la lèpre.

## ARMÉE

La force publique se compose de corps de cavalerie, d'infanterie et d'artillerie. Elle tient garnison dans les forteresses de la capitale, dans celle de Santiago et dans celle de Puerto-Plata. Il y a un régiment dans les capitales de chaque province et district, ainsi que dans les communes les plus importantes.

Il y a aussi des corps de réserves, qui sont appelés seulement en cas de guerre, cependant chaque Dominicain est obligé de servir la patrie en cas d'une guerre étrangère, conformément à la Constitution.

## PROVINCES

---

### SANTO-DOMINGO

Santo-Domingo est la capitale de la République, située à l'embouchure du fleuve Ozama, et sur la mer au fond d'une belle et magnifique rade avec un port de premier ordre.

Sa population est de 25,000 habitants, et ses rues sont très larges et droites.

La province de Santo-Domingo comprend les *communes* de *San-Cristobal*, *San-Carlos*, *Boya*, *Bani*, *Monte-Plata*, *La Victoria*, *Guerra*, *Bayaguana*, *Llanasa* et les *cantons* de *Pajarito*, *Palenque* et *Sabana-Grande*.

Santo-Domingo possède une école normale, une école militaire et navale, et une école d'arts et métiers; des collèges particuliers et des écoles municipales pour les deux sexes, des sociétés charitables, des hôpitaux civils et militaires, une maison de bienfaisance, deux théâtres, trois sociétés littéraires et une Bibliothèque publique.

Les principaux édifices sont: le palais national, le palais de Justice, résidence destinée aux ministères, le palais municipal, le palais de l'archevêché, la douane, la cathédrale, la maison de Colomb, qui est d'une belle architecture, malheureusement en ruine, et quantité d'églises datant du xvi<sup>e</sup> siècle.

Il y a un corps de police bien organisé, faisant avec régularité un service de jour et de nuit.

Il y a un président du tribunal de commerce et quatre juges, un directeur des douanes, des notaires, des avocats et de savants médecins de l'École de Paris et autres.

Les établissements industriels augmentent chaque jour, tels que les agences de vapeurs, boucheries, boulangeries, cordonniers, confiseries, cafés-restaurants, chocolateries, dentistes, librairies, modistes, tailleurs, imprimeurs, photographies, quincailleries, négociants, etc., etc.

Une ligne de chemin de fer doit aller de Santo-Domingo,

à Santiago. Santo-Domingo est relié aux principales villes par des voies carrossables.

Le trafic intérieur se fait par tramways qui passent par les principales rues de la ville.

*Exporte* : Acajou, gatac, bois de campêcho, cuirs en poils, café, cacao, miel, cire, sucre, écailles, tabac, coton, riz, maïs, quinquina, cigares, etc.

*Importe* : Sucre raffiné, vins, eaux-de-vie, parfumerie, farines, ustensiles d'agriculture et quincaillerie, vêtements, étoffes de soie, laine et coton, comestibles, etc.

Les consuls des puissances étrangères, qui résident dans la capitale, sont :

De France.....	MM. Huttinot
De Belgique.....	M. Aybar
D'Allemagne.....	Pau
D'Espagne.....	E. de Gomez
D'Italie.....	L. Cambiaso
Des Pays-Bas.....	J. M. Loyba
De Portugal.....	Benito Pellerano
Des Etat-Unis.....	H. C. Atwood
De Danemark.....	D. Cohen
De Grande-Bretagne.....	David Cohen
De Suède et Norvège.....	David Cohen
D'Haiti.....	L. F. de Lagarde
De Colombie.....	Elias Lopes Penha
De Venezuela.....	D' Duran

## AZUA

Est une jolie ville sur la belle baie d'Ocoa, à 32 lieues à l'ouest de Santo-Domingo, et chef-lieu de la province de son nom.

Il y a un gouverneur politique, un commandant d'armes, un tribunal de première instance, etc.

Il y a une administration des postes, des écoles municipales, et de très bons établissements industriels.

Son port est considérable par son mouvement commercial et l'exportation de très beaux acajous, gatac, sucre, cire et cuirs en poils.

Cette ville se trouvera bientôt unie par un chemin de fer à celle de Santo-Domingo.

Sa population est de 15,000 habitants. (Il existe dans cette province des mines de pétrole et de soufre).

La province de Azua comprend les communes de *Azua de Compostela, San-Juan, Las Matas, San-José de Ocoa, Banica* et *Cercado*.

## SANTIAGO

Chef-lieu de province, avec une population de 35,000 habitants, elle comprend les communes de *Santiago de los Caballeros, Mao, San-José de las Matas* et *Janico*.

La ville de Santiago est située sur la rive droite du Yagüé et est assise sur une savane au haut d'une éminence qui domine la rivière.

Elle a un gouverneur, un tribunal de commerce, de bons édifices, un marché bien construit, un théâtre, des places et des promenades, deux belles églises, une bibliothèque publique, plusieurs collèges particuliers, et des écoles municipales.

Après la capitale, c'est la ville la plus peuplée, la plus importante et la plus belle de la République.

Son commerce est considérable et se développe de plus en plus, et son territoire est important par la culture du tabac qui est exporté par Puerto-Plata.

Le climat de Santiago passe pour un des plus purs de l'Amérique.

Cette ville se trouve liée à Samana par un chemin de fer, et aux autres villes par des chemins que l'on améliore tous les jours.

## LA VEGA

Chef-lieu de province, à 55 lieues de la capitale, avec une population de 12,000 habitants. La ville est située sur la rive droite de la rivière Camú. Appartiennent à cette province les communes de *Concepcion de la Vega, Cotuy, Jarabacoa, Bonao* et le canton de *Cericos*.

La ville possède un magnifique temple, et plusieurs collèges particuliers en dehors des écoles municipales et de nombreux établissements industriels.

Cette ville se trouve liée à Samana par un chemin de fer qui part de Santiago.

## SANTA-CRUZ DEL SEIBO

Ville à 43 lieues de la capitale, chef-lieu de province, avec un gouverneur, un tribunal de première instance, un administrateur des postes, etc.

La capitale possède plusieurs collèges particuliers et des écoles municipales. Son église est notable par sa construction gothique et ses œuvres d'art.

Sa population est de 15,000 habitants.

Forment partie de cette province les communes de *Santa-Cruz del Seibo*, *Higüey*, *Hato-Mayor* et le canton de *Jovero*.

## ESPAILLAT

Cette province comprend les communes de *Moca*, *San Francisco-de-Macoris*, *Almacen*, *Matanzas* et le canton de *Juana-Núñez*.

La capitale de la province est Moca, dont nous parlerons plus loin. Sa population est de 56,000 habitants.

---

## DISTRICTS MARITIMES

### PUERTO-PLATA

Cette ville est le port principal de la République par son mouvement mercantil.

La ville fut fondée par Colomb et peuplée par Ovando en 1502.

Aujourd'hui sa population est de 15,000 habitants.

Le district de Puerto-Plata comprend les communes de *Altamira* et *Blanco*.

Commerce considérable de tabacs; on trouve dans la ville des grandes fabriques de cigares et cigarettes, de bons établissements industriels, et cinq distilleries de rhum, dont les produits ont eu la médaille d'or et le grand diplôme d'honneur à l'Exposition de Paris.

On y publie cinq journaux, dont un en anglais, et il y a des écoles communales, et des collèges particuliers pour l'instruction primaire, une église catholique et deux protestantes, trois hôtels, etc.

La ville sera reliée à Santo-Domingo par un chemin de fer et bientôt elle aura un embranchement sur Samana et Santiago.

Il y a plusieurs lignes de bateaux à vapeur qui font le service régulièrement entre Puerto-Plata et les Etats-Unis.

Les bateaux de la Compagnie transatlantique, ceux de la Royal Mail, ceux de la Compagnie espagnole et ceux de la Compagnie hambourgeoise, touchent aussi à Puerto-Plata, deux fois par mois.

*Exporte* : — bois, cire, miel, cuirs en poils, cigares, sucres bruts, etc.

*Importe* : — articles d'Angleterre, d'Allemagne, des Etats-Unis, d'Espagne et de France.

## MONTE-CRISTY

Place mercantile qui a prospéré beaucoup par son port de commerce. Sa population est de 3,000 habitants. Sa douane exporte : bois, sucres bruts, tabac, cuirs, café, cacao, et tout l'or que produisent les mines de Mao, d'où part un chemin de fer particulier qui va à Monte-Cristy.

Le district maritime de Monte-Cristy comprend les communes de *Monte-Cristy*, *Sabaneta*, *Guayubin*, *Dajabon*, avec son port ouvert au cabotage, et le canton de *Guaraguano*.

## SAN PEDRO DE MACORIS

Place d'un grand mouvement mercantile. Son port vient d'être ouvert au commerce, par la grande abondance de ses produits agricoles, et le développement de l'industrie sucrière. Sa population est de 9,000 habitants.

Les communes appartenant à ce district sont : *Macoris* et *Los Llanos*.

*Exporte* : sucre, mélasse, café, cacao, bois, miel, cire, etc.

*Importe* : articles des Etats-Unis, d'Allemagne, d'Angleterre, d'Espagne et de France.

## BARAHONA

Ville d'une grande importance par son port de commerce, avec une population de 7,000 habitants.

Son territoire produit en grande abondance le tabac, le café, la canne à sucre et le cacao.

Ses communes sont : *Barahona*, *Neyba*, *Enriquillo*, cè-

lèbre par son lac. En plus de ces communes, il a le canton de *Lus Damas*.

*Exporte* : — bois, sucres bruts, tabacs, cuirs en poils et grande quantité d'écaillés.

*Importe* : — vins, farines, ustensiles d'agriculture et quincailleries, comestibles, etc.

## SAMANA

Santa Barbara de Samana, ou ville de Samana, est située sur la rive septentrionale de sa célèbre baie, au fond d'un port situé sur la mer et très bien abrité.

Par sa situation topographique, cette ville est appelée à être une des plus importantes de la République Dominicaine, ainsi que son port par son mouvement commercial.

Outre son port, on a décrété dernièrement la création dans la baie de Samana d'un « port franc », appelé San-Lorenzo, ou Port aux Perles qui sera bientôt en mesure de lutter contre celui de Saint-Thomas, par rapport au transit d'Europe sur Panama,

Le docteur *Bétancés*, qui connaît parfaitement tout le territoire de la République dominicaine, et qui a visité tout le pays, dit dans le *Petit Journal* de Paris, 2 septembre 1884, sur la *Baie de Samaná*, ce qui suit :

« Sur une ligne droite qui, partant du Havre ou de Saint-Nazaire, irait aboutir à Colon, où commence le canal de Panama, se trouve, entre l'île de Porto-Rico, colonie espagnole, et l'île indépendante de Santo-Domingo, un point qui domine tout le golfe mexicain et qui le dominera sous peu commercialement.

« Devant le navire qui passe, se dirigeant sur Colon, s'ouvre à l'ouest la noble et somptueuse baie de Samana, entourée presque de tous côtés de montagnes qui couronnent des forêts d'une fécondité sans pareille.

« Cette baie appartient à la République sud-américaine, la plus rapprochée d'Europe, la République dominicaine. Il n'y a guère plus de deux ans qu'elle a été visitée, sondée, étudiée pendant quatre mois consécutifs par le capitaine Bridgeman, de la marine américaine, à bord du vapeur de guerre *Despatch*.

« La longueur du golfe de Samana, dit-il, est de 30 milles du côté sud et de 25 milles du côté nord. Il a à peu près la forme d'un sablier. Sa largeur, au milieu, est de 5 milles; elle est de 8 milles à l'extrémité ouest et de 11 milles à l'extrémité est.

« Les approches du golfe sont faciles. Dans la partie ouest de la baie, il y a pleine sécurité; on n'y rencontre ni récifs ni bas-fonds.

« En approchant de la plage à l'ouest, l'eau devient graduellement moins profonde, et l'on y arrive à un excellent mouillage ayant de cinq à dix brasses à fond mou. En résumé, la moitié ouest de cette baie est une magnifique nappe d'eau sans aucun écueil. Il y a là deux ports: Santa-Barbara et San-Lorenzo (aujourd'hui Port-aux-Perles), que nous avons relevés sur une grande échelle et que nous avons trouvés parfaitement propres à n'importe quel usage.

« Tout notre voyage s'est effectué sans maladie.

« L'eau est très claire, ajoute M. Hindersén, dessinateur hydrographe des bureaux de la marine, attaché à l'expédition. En maints endroits nous pouvions voir distinctement sous la mer, à une profondeur de six brasses et plus, un véritable jardin offrant à la vue les plantes les plus rares. Des fougères marines, les mousses rouges, les arborescences de corail, les formations les plus diverses ont l'aspect des herbages et des arbustes. Des myriades de poissons parmi lesquels dominent le requin et la scie passent paisiblement ou se livrent à des combats au-dessus de ces champs semés de tant de beautés par la nature.

« L'eau est assez haute pour recevoir les plus grands navires, nous avons trouvé des profondeurs de seize et de vingt brasses dans la baie. »

« Cette baie, dit Saint-Méry, est capable de recevoir les plus fortes escadres et de leur offrir un asile sûr. Placée au vent de l'île, elle a sur tous les autres points un avantage nautique qui la met à même de protéger toute l'étendue du golfe du Mexique dont elle est la véritable clef.

« Elle pourrait servir à l'établissement d'un arsenal, à placer des chantiers de construction et une fonderie de canons.

« Toutes les rives sont couvertes d'arbres aussi beaux qu'utiles qui seraient employés à la construction de flottes entières. Des mines très voisines attendent aussi une des-

tion maritime qui sembleraient devoir être le partage glorieux de cette superbe baie.

« Ce n'est pas le moment, dit le docteur Betances, en parlant de la République dominicaine dont une seule plaine, celle de la Véga-Réal, mesure soixante-deux lieues de long, de rappeler la facilité avec laquelle s'y fait la culture de tous les produits coloniaux : sucre, café, tabac, cacao, coton, riz, etc. etc., son climat bienfaisant entre 12 et 30 degrés de chaleur, ses produits naturels encore inexploités, tels que le fer dur de Sevico, le charbon de Samaná, le cuivre de Malmon où l'on trouve le lapis-lazuli et l'émeraude, le jaspe et le porphyre de San-Juan et de Banica, les diamants de Guaba, les perles et le corail de San-Lorenzo (Port-aux-Perles), l'or de Buenaventura et d'Isabela et ses bois précieux : acajou, brésillet, chêne-robe, noyer, gatac, bois de fer, immortel, sabinier, baume vert, pin, cèdre, ébène, bois marbré et tant d'autres. »

Dans un article du journal « The Daily Graphic » de New-York, du 28 janvier 1884, nous lisons ce qui suit sur la magnifique baie de Samaná.

« La République dominicaine se trouve aujourd'hui séparée d'Haïti, par des limites bien établies. Le cap Saint-Nicolas, le plus occidental d'Haïti, se trouve en face du cap Matsi, le plus à l'est de l'île de Cuba. Ils forment sous le vent, un passage [de quatorze milles de largeur seulement. Du côté opposé de l'île de Saint-Domingue, à l'est, se trouve la fameuse baie de Samaná. Elle est placée exactement sur la route des navires qui traverse le passage de la Mona, le plus important de tous ceux qui se trouvent le long des possessions espagnoles des mers Caraïbes. Il a à peu près trente milles de l'est à l'ouest et neuf à douze du nord au sud.

La péninsule qui ferme la baie au nord est un promontoire coupé par des collines de cinq cents à deux mille pieds d'élévation, rapides, irrégulières et formant entre elles des vallées étroites et de grandeurs diverses. Elle est partout couverte de forêts entrelacées de lianes, et abondamment arrosée par des cours d'eau qui descendent des montagnes et se transforment parfois en gracieuses cascades. La pierre la plus abondante y est de formation calcaire, poreuse et d'une qualité propre à être exploitée avec fruit. Elle se rencontre partout dans des points facilement accessibles. On trouve aussi des roches schisteuses avec

des veines de spath calcaire et de grès. A l'extrémité orientale il y a du mica en abondance et de riches dépôts de houille.

On a découvert près du ruisseau d'Almerico des filons extrêmement riches de charbon de terre. Les échantillons pris à la surface donnent trop de bitume pour être employés par les steamers, mais ont une grande valeur pour l'éclairage au gaz. Les filons cependant n'ont pas été suivis, et il est à peu près certain qu'il en existe de qualité différente. Les dépôts de charbon, d'après M. Pennel, commencent près de l'endroit appelé Los Robelos, à peu près à 10 milles à l'ouest de Santa-Barbara, et apparaissent de distance en distance jusqu'à Las Cañitas, au fond de la baie. Ils se continueraient le long de la base des montagnes qui séparent La Vega Real de la mer.

Le sol de la péninsule de Samaná, comme celui de tout le reste de l'île, est extrêmement productif. Il est couvert de grandes forêts d'acajou, d'espino et d'autres bois de construction et de teinture, de même que de roble pour la construction des vaisseaux, de capa excellent pour quilles de navires et de lignum vitae. Le sol et le climat produisent aussi l'indigo, le cacao, le coton, le café, la canne à sucre, etc.

Les habitants se sont longtemps contentés de certaines cultures telles que l'igname, le maïs, les patates, les ananas, les oranges, les mangos, les cocos, pendant que leurs forêts produisaient spontanément des fruits d'une variété et d'une abondance infinies.

La pointe extrême de la baie s'appelle Balandra et est située au sud-est de la péninsule, dont le point qui s'avance le plus dans la mer est le cap Samaná. De ce point jusqu'aux bouches du Yuna et du Gran Estero, au fond de la baie, il n'y a guère que 30 milles, quoiqu'on en ait compté souvent 60.

Vu de la rive opposée de la baie, de Sabana-la-Mar, le grand promontoire, pris de profil, paraît d'une hardiesse sublime. Il est parcouru au centre par une chaîne de montagnes qui naissent vers l'est et s'élèvent peu à peu pour aller aboutir à la montagne du Diable, de 1,300 pieds d'élévation, et au Pain de Sucre, de 1,900 pieds de haut. L'étendue de Samaná est de 225 milles carrés, avec une ligne de côtes de 25 milles. Autrefois, à l'extrémité ouest de la péninsule, existait un canal qui mettait la mer extérieure et la baie en communication, et que parcouraient en canot

les habitants de la contrée. La baie est très poissonneuse, et près des bouches du Yuna on cueille des huîtres en quantités. Au sud du Yuna, la rivière Naranjo (Orange) se jette dans la baie, après s'être frayé un passage à travers des collines composées de roches calcaires. Plusieurs autres rivières se jettent aussi dans la baie sur différents points, apportant de tous côtés des eaux limpides en assez grande abondance pour satisfaire les besoins de nombreuses et vastes populations. Mais le fleuve principal, c'est le Yuna, qui, descendant des sommets les plus élevés des montagnes du Cibao, parcourt les plus belles forêts de la contrée, passe au bourg du Cotuy, reçoit sur sa gauche la rivière Carmen et traverse dans sa course une des vallées les plus fertiles et les plus riches en minéraux qu'il y ait au monde.

• La baie et la péninsule de Samaná constituent un centre où tous les avantages de la position sous les tropiques se trouvent réunis. A la veille de la signature des traités encore pendants avec les Etats-Unis, ce centre semble destiné à servir de pivot aux peuples qui l'entourent, eu égard aux distances suivantes :

De Samana à New-York.....	1.500 milles.
»    à Nicaragua.....	1.000 »
»    » Panama.....	1.000 »
»    » Charleston et Savannah.	900 »
»    à La Guayra.....	600 »
»    à Turke Islands.....	165 »
»    à Porto-Rico.....	69 »

• Le petit bourg de Santa-Barbará de Samaná ou ville de Samana, est assis sur la rive septentrionale de la baie au fond d'un petit port à cinq ou six milles au nord-ouest du Cayo Levantado. Ce n'est pas le seul ni le meilleur de la baie; mais il est convenablement situé sur la mer et très bien abrité.

• Si l'on a égard au groupe d'îles qui séparent l'Atlantique et le golfe du Mexique de la mer Caraïbe, on ne peut que donner plus d'importance encore à Santo-Domingo, qui est située entre les deux principales possessions espagnoles d'Amérique, Cuba et Porto-Rico, et qui est comme un point d'observation embrassant l'île anglaise de la Jamaïque et les îles sous le Vent.

• Christophe Colomb en prit possession au nom de Ferdinand et d'Isabelle, le 6 décembre 1492. Son nom indien

était Haiti; mais Colomb l'appela Hispaniola et elle a été connue depuis sous les noms de Saint-Dominique et d'Haiti. Par son étendue, sa fertilité et ses richesses minérales, elle est peut-être la plus importante des îles aux Indes Occidentales. Sa position au centre de l'archipel des Antilles, entre Cuba dont elle est séparée par un canal de quatorze milles à peine, la Jamaïque au sud-ouest et Porto-Rico à l'est, de même que le voisinage des ports de commerce des Etats-Unis, de Honduras, de Yucatan et de l'Amérique du sud jadis espagnole lui donnent une importance politique égale pour le moins à sa valeur commerciale. Toute sa côte est découpée par des rades larges et profondes; elle est sillonnée de rivières nombreuses qui pénétrant au loin dans l'intérieur et augmentent sans fin des ressources territoriales que la nature semble offrir aux besoins de l'industrie, en assurant un débouché considérable au commerce de la nation assez heureuse pour y établir sa souveraineté, ou du moins pour y acquérir des relations de la plus intime réciprocité.

• Des concessions de chemins de fer ont déjà été faites. Ils doivent s'étendre à travers la vallée du Yuna, de Santiago à Samana, puis vers le nord-ouest de Santiago à Monte-Cristi, et vers le nord, à Puerto-Plata. Une autre ligne sur la côte sud ira de Santo-Domingo à Azua, avec un embranchement sur Sabana-la-Mar.

• Vue de la mer, l'île entière paraît couverte de montagnes, et dans cette formation se trouve le secret de sa fertilité. Ces montagnes s'élèvent comme les murailles d'un immense réservoir, d'où les eaux s'échappent dans toutes les directions, portées par d'innombrables rivières, canaux naturels d'irrigation qui font jaillir les richesses du sein de la terre. Deux chaînes principales de montagnes parcourent l'île dans toute sa longueur, de l'ouest à l'est. La chaîne secondaire, partant des deux versants de la principale, se dirige vers l'Océan, divisant les terres en vallées différentes de forme et d'étendue, subdivisées et parcourues elles-mêmes par de nouvelles collines qui, parfois, s'étendent jusqu'à la mer, et servent, entre les espaces divisés, de limites et de remparts. La position de l'île sous le tropique et sa topographie particulière expliquent assez sa merveilleuse fécondité et font comprendre pourquoi on y trouve des variations notables de climat, de sol et de produits agricoles.

## VILLES PRINCIPALES

**San Cristobal.** — Cette ville est à 7 lieues de la capitale, et une des communes la plus riche par son agriculture. C'est le Fontainebleau de Santo-Domingo.

Possède une belle église, de bons édifices, des places et des promenades, des collèges particuliers et écoles municipales.

Cette ville sera bientôt reliée à la capitale par un chemin de fer.

Sa population est de 15,000 habitants.

**Nelba.** — Cette ville se trouve dans le district de Barahona. Elle possède une belle église, et plusieurs écoles municipales.

Elle fait des grands progrès dans l'agriculture.

Sa population est de 15,000 habitants.

C'est près de Neiba que se trouve la fameuse mine de sel gemme.

**Jurabacoa.** — Ville à 10 lieues de La Vega. Elle possède plusieurs établissements pour l'enseignement primaire. C'est une commune très riche par ses produits agricoles.

Sa population est de 19,000 habitants.

**Moca.** — Principale ville de la province de Españillat, avec 50,000 habitants.

C'est une des communes la plus productive du Cibaõ. Son territoire produit le café de la meilleure qualité et le plus estimé dans le pays par son arôme.

**San-Francisco de Macoris.** — Ville importante de la province d'Españillat, et entourée de grandes plantations agricoles.

Population 19,000 habitants, et comme les autres villes, elle possède des écoles municipales.

**Cotui.** — Ville de la province de La Vega. Son territoire est appelé les Mines, par ses riches mines d'or qui existent sur la rive droite de la rivière Yúna.

Sa population est de 8,000 habitants, et la ville possède des écoles municipales et établissements industriels.

**Bonão.** — Ville située dans la province de La Vega.

Dans son principe, c'était un fort construit par Colomb pour garder les produits des mines qu'on découvrait dans ses environs.

Sa population est de 3,000 habitants, et son commerce fait des progrès.

**San-Juan de la Maguana.** — C'est une ville dans la province d'Azua.

Elle fut fondée par *Diego Velasquez* en 1503, et sous le règne du cacique *Caonabo*.

Sa population est aujourd'hui de 7,000 habitants.

**Las Matas de Farfan.** — Ville dans la province d'Azua, avec 6,000 habitants et entourée de plantations agricoles.

**San-Lorenzo de Guayubin.** — Dans le district de Monte-Christi, avec 5,000 habitants.

**Sanjuanito.** — Ville située dans le district de Monte-Christi. Elle a beaucoup prospéré, et compte 4,000 habitants.

**San-José de Las Matas.** — C'est une ville à neuf lieues de Santiago, et entourée des grandes plantations de cafés et cannes à sucre, avec une population de 4,000 habitants.

**Dajabon.** — Ville sur la frontière d'Haiti, dans le district de Monte-Christi, place militaire avec 3,000 habitants. Elle est importante par la culture du café.

**San-Carlos.** — C'est une jolie ville, aux portes de Santo-Domingo, avec 5,000 habitants.

Elle possède des écoles nationales, et notable par son église.

C'est une des plus belles villes du pays, ses rues sont très larges et droites et son sol très horizontal. Ses fruits sont renommés par leur saveur, la figue banane, l'ananas, le mango, l'orange, la goyave, l'arbre à pain et bien d'autres qu'on mange verts ou en confiture. C'est une ville d'eaux très salubre.

**San-José d'Ocoa.** — Dans la province d'Azua, avec 3,000 habitants. Elle a fait beaucoup de progrès dans la culture de la canne à sucre. Son territoire produit des pommes de terre, des poires, des pommes, du raisin et d'autres produits de l'Europe.

**San-Lorenzo de las Minas.** — C'est une ville à une lieue de la capitale sur la rivière Ozama, avec 2,000 habitants. Mines renommées.

**San-Antonio de Guerra.** — Dans la province de Santo-Domingo. Sa population est de 3,000 habitants.

**San-José de los Llanos.** — Ville à 18 lieues de Santo-Domingo, dans le district de Macoris, qui a prospéré beaucoup. Sa population est de 5,000 habitants.

**Monte Plata.** — Dans la province aussi de Santo-Domingo, avec 4,000 habitants.

**San-Juan de Bayaguana.** — C'est une ville dans la province aussi de Santo-Domingo, avec 2,000 habitants. Elle est notable par son église et son pèlerinage.

**Salvateon de Iligney.** — Ville de la province de Seibo, notable par sa belle église du xvii<sup>e</sup> siècle, possède des écoles municipales, et une population de 9,000 habitants.

**Hato-Mayor.** — C'est une ville de la province de Seibo, avec 9,000 habitants.

**Sabana la Mar.** — Ville maritime sur la rive Sud de la baie de Samana, avec une population de 2,000 habitants.

**Villa-Sanchez.** — Petite ville maritime d'un grand mouvement commercial dans le district de Panama. Son port a été ouvert l'année passée au commerce, par la grande abondance de ses produits agricoles.

Sa douane exporte: bois, sucres, tabacs, cafés, cacao, et tous les produits de Santiago, La Vega, Moca et Almacén

Importe: Articles des Etats-Unis, d'Allemagne, d'Angleterre et de France.

Cette ville est reliée par un chemin de fer à Samana, Almacén, Barbero, La Vega, Baird et Santiago.

## PETITES ILES SITUÉES PRÈS DES CÔTES

### APPARTENANT A LA RÉPUBLIQUE DOMINICAINE

**Ile Saona.** — La plus importante mesurant six lieues de longueur et 2 1/4 de largeur, avec 18 de circonférence. Elle est très abondante en gibiers et bétail sauvage. Il est fabuleux le nombre de ses poissons que l'on pêche avec grande facilité sur ses côtes. Possède un bon port.

**Ile Beata.** — Cette Ile mesure 2 lieues 1/2 de longueur et 1 1/2 de largeur, possède un terrain très fertile et propre à

l'agriculture. Les bois de construction et de menuiserie abondent dans les montagnes vierges. On trouve dans l'île beaucoup de gibier et de bétail sauvage. On y trouve des salines très abondantes.

**Île Catalina.** — Jolie petite île très fertile. L'île est située entre Camayaza et la Romana à 111 de lieue de la côte de Saint-Domingue, elle mesure deux lieues de longueur et une de largeur. Son terrain est très abondant en bois pour la construction et l'ébénisterie.

**Alto Velo.** — C'est une des îles les plus riches par ses dépôts de *Guano*. Elle fut exploitée par les Américains en 1881. Ils s'y établirent en cachette et furent expulsés de l'île.

**La Mona.** — Cette île mesure 2 lieues 1/4 de longueur et une demie de largeur. Elle a de très bons ports pour navires, et son terrain est très riche et labourable.

Le roi Ferdinand VII fit cadeau de cette île à Bartolomé Colomb en 1512.

**Les îles Jasual.** — Au nombre de cinq se trouvent au Nord de la baie de Samaná.

**Pot de Fleurs.** — C'est une petite île dans la baie de Samaná.

**Baril de Beuf.** — Se trouve dans la baie de Manzanillo. Ces dernières îles sont de peu d'importance.

## Opérations de la Douane de Santo-Domingo

IMPORTATION	1880	1881	1882	1883	1884
Droits de Douane.....	12022 14	75150 54	47285 00	45914 00	48622 31
à p. 100 affecté à la					
Dette intérieure.....				10765 17	24705 59
Tonnage.....	9989 43	11104 71	12130 24	12108 24	11594 41
Vigie.....	213	229 50	236	181 50	310
Phare.....	584 07	713 20	708 01	507 31	710 77
Pilotage.....	584 07	682 74	638 95	507 31	710 77
Entrée.....	584 07	682 21	700 49	507 31	710 77
Mouillage.....	584 07	713 30	708 01	507 31	710 77
Droits sanitaires.....	115	131 50	134	110 50	220 50
Interprète.....	213	229 50	236	181 50	310
Droits de quai 1 p. 100,	2820 38	2991 40	4363 19	4086 73	3823 42
Augmentation 3 p. 100					
1 p. 100.....	9100 70	9543 44	4367 11	4086 73	3823 41
Surtaxe 2 p. 100 sub-					
vention des vapeurs..	1000 27	1581 31	3214 42	9171 66	7746 85
Do. 2 p. 100 affecté à					
la Dette internationale.....	15481 00	15632 75	21790 12	22028 31	10028 45
Entrepôt.....	103 50	886 78	2190 40	235 05	56 79
Permis de cabotage.....	1918 53	2022 33		3172 45	2428 33
Droit de barre.....			1181 80	3012 57	2500 08
Droit du 2 p. 100					
pour l'illustration pé-				1120 73	2065 10
dagogique.....					
<b>Total..... \$</b>	<b>283661 27</b>	<b>219754 74</b>	<b>527041 74</b>	<b>567508 12</b>	<b>515783 40</b>
Valores manifestées.....	314307 40	263270 48	443080 45	4758430 98	1082756
<b>EXPORTATION</b>					
Sucre, quintaux.....	12010	69443	140295	145051	217373
Mélasse, gallons.....	17320	131440	305093	324510	230000
Miel d'abeille, gal-					
lons.....	97026	51140	102980	52541	21210
Cacao, quintaux.....	692	529	882	98	1091
Café, quintaux.....	6008	7232	3945	2541	1324
Ciér, quintaux.....	2227	1208	1121	1025	954
Arachis, mille de poids.....	491	151	320	193	510
Côdre, mille de poids.....	24	25	45	3	20
Campêche et gaine,					
tonnes.....	2254	3411	3750	1000	2147
Tabac en feuilles, quin-					
taux.....	37	480	216		3
Indigo.....	483	50	780		
Café de bord.....	31117	2000		10510	10057
Café de chèvres, dou-					
zaines.....			670	780	2500
Basils, livres.....	1728	4003	1500	15325	3913
Escalles, livres.....	677	419	437	417	515
Amidon, barils.....	16	31	14		
Cañva, livres.....			216	3409	3013
Traverses de Yaya,					
quintaux.....				106	280
Bois de cambium, mille de					
pieds.....					9
<b>Droits perçus ...</b>	<b>45691 87</b>	<b>28211 18</b>	<b>80228 21</b>	<b>42828 11</b>	<b>60000 01</b>
Valores manifestées.....	307380 40	467540 32	753880 80	772380 90	1100000 20
<b>RÉSUMÉ GÉNÉRAL</b>					
Droits d'Importation.....	233094 87	218750 75	472041 74	507508 12	515783 40
Droits d'Exportation.....	45691 87	28211 18	80228 21	42828 11	60000 01
<b>Total..... \$</b>	<b>278786 74</b>	<b>246961 93</b>	<b>552270 95</b>	<b>550336 23</b>	<b>575783 41</b>

## Opérations de la Douane de Puerto-Plata

IMPORTATION	1880	1881	1882	1883	1884
Droits de douane.....	24650 64	20364 25	20756 81	28570 53	44321 07
à p. 100 pour dette int- érieure.....				4051 83	10748 90
Tonnage.....	8543 65	6134 08	7168 82	5369 11	10897 08
Vin.....	304	271	247 40	369 50	300
Piastre.....	439 40	107 01	454 04	222 61	744 90
Pilotage.....	261 54	211 14	140 24	174 47	771 90
Wattage.....	434 40	247 04	654 04	322 01	741 90
Mouillage.....	434 40	247 04	654 04	322 01	741 90
Droits assimilés.....	176	254	214 50	351 50	274
Interprète.....	204	274	264 25	310 50	318
Droit de quai, l. p. 100, marchandises de quai, l. p. 100.....	2240 10	2050 80	2400 70	2850 05	4260 24
à p. 100 équivalent de l'impôt.....	1400 95	3050 80	1540 50	2850 05	1100 11
à p. 100 pour dette in- ternationale.....	622 08	4113 78	4340 30	4 02 43	847 07
Forfait.....	1423 38	11100 30	10615 17	1-204 90	2124 75
Colonne.....	144 24	1	221 08	63	177 87
à p. 100 pour l'inspec- tion publique.....	37 38	773 92	1085 16	1434 30	1753 18
				770 41	1483 03
<b>Total.....</b>	<b>27900 08</b>	<b>23383 21</b>	<b>23334 08</b>	<b>41791 16</b>	<b>551018 86</b>
<b> Valeurs manifestées.....</b>	<b>71250 81</b>	<b>60618 24</b>	<b>58158 98</b>	<b>70791 23</b>	<b>804919 21</b>
<b>EXPORTATION</b>					
Ricins, quintaux.....	6214	61 31	10000	2070	20017
Wattage, millions.....	632	16801	200 30	4650	61650
Miel d'abeille, gallons.....	1780	16642	6210	2220	2220
Cacao, quintaux.....	743	644	974	1312	2021
Café, quintaux.....	2176	6070	307	908	144
Ciré, quintaux.....	1308	441	414	443	766
Arachon, mille de poids.....	480	397	391	743	1207
Café, mille de poids.....		34	62	10	21
Cacaoyers, tonnes.....	264	264	674	625	468
Tobac, quintaux.....	2424	5614	7407	122105	10120
Ricins.....	14	30	17	48	
Café de sucre.....	20605	18568	17861	10141	17817
Café de chocolat, dou- zaines.....	7821	5441	7500	8370	1732
Café de botelle.....	2901	4840		3400	
Os de bœuf, livres.....				2400	
Individu, quintaux.....		41	21	657	100
Cigares, millions.....			81	50	1
Yams, tonnes.....			965	1012	2042
Café, livres.....					11071
Ricins, gallons.....					19 6
Cacao, sacs.....					143
Écorce de mangier, sacs.....					6 2
Oranges, barils.....					67
<b>Droits perçus.....</b>	<b>45128 42</b>	<b>63190 14</b>	<b>60761 80</b>	<b>116741 79</b>	<b>67081</b>
<b> Valeurs manifestées.....</b>	<b>44370 41</b>	<b>60761 68</b>	<b>6426 54</b>	<b>71004 24</b>	<b>67168 64</b>
<b>RÉSUMÉ GÉNÉRAL</b>					
Droits d'importa- tion.....	27900 08	23383 21	23331 08	41791 16	551018 86
Droits d'exporta- tion.....	45128 42	63190 14	60761 80	116741 79	67081
<b>Total.....</b>	<b>321128 43</b>	<b>296988 88</b>	<b>294092 88</b>	<b>158532 95</b>	<b>618100 72</b>

## Opérations de la Douane de Samana

IMPORTATION	1880	1881	1882	1883	1884
Droits de douane.....	5551 82	5485 89	1575 01	5220 78	5590 21
à p. l'ou affecté à la					
Droits intérieurs.....				7658 46	7121 81
Taxation.....	8599 34	2211 85	1730 14	304 39	819 85
Vapeur.....	55 50	87	47 50	34	37
Tr. l'ég.....	104 44	25 21	43 51	27 35	11 84
Entre.....	164 80	178 53	108 05	67 82	74 97
Mouillage.....	154 91	178 50	104 09	67 82	50 77
Droits sur l'air.....	31 50	48	60 50	30	30
Intégrité.....	55 50	97	47 50	34	37
Droits sur quant. à p.					
100.....	150	257 48	207 50	163 88	420 34
Surcharge de qual. à p.					
100.....		257 48	207 50	163 88	420 34
à p. 100 surch. de q.					
intentionnelle.....	1314 87	1510 62	8078 45	7217 97	2254 21
à p. 100 subvention des					
vapeurs.....	637 40	1659	321 21	362 23	320 42
Cabotage.....	229 81		220 80	66	275 83
à p. 100 pour l'insur-					
tion publique.....			12 50		272 83
<b>Total..... \$</b>	<b>25876 92</b>	<b>27326 97</b>	<b>15741 21</b>	<b>26475 30</b>	<b>26117 92</b>
Valours réunies					
des.....	26206 48	12773 13	12643 81	11207 15	26013 21
<b>EXPORTATION</b>					
Sacres, quintaux.....	1500	2002	1832	4000	4172
M-jacres, gallons.....	1500	12174	4000	10000	27201
Miel d'abeilles, gal-					
lons.....	201	240	500	600	1200
Coron, quintaux.....	1064	1886	1763	2500	2740
Café, livres.....		212		1120	
Café, livres.....	20000		2000	170	150
Araçoi, p. de.....	1708	4001	1550	2000	600
Tobac, quintaux.....	1250	1500	1781	2700	2000
Cafes de boval.....		51	971		507
Boue tannée, tonnes.....					250
Coton, sacs.....				20000	3000
Pipera bannane, bo-					104
ulle.....					30
Bananes, milliers.....					100
Potates, boval.....					100
Mais, boval.....					114
Oranges, boval.....					2
Arroz.....					96
Cannoe à sucre.....					150
<b>Droits perçus.....</b>	<b>5737 76</b>	<b>4014 70</b>	<b>3729 65</b>	<b>2907 32</b>	<b>4725 07</b>
Valours réunies					
des.....	5413 50	4000 90	5280 52	6820	4903 24
<b>RÉSUMÉ GÉNÉRAL.</b>					
Droits d'importa-					
tion.....	5551 82	5485 87	1575 01	5220 78	5590 21
Droits d'exporta-					
tion.....	5737 76	4014 70	3729 65	2907 32	4725 07
<b>Total..... \$</b>	<b>11289 58</b>	<b>9500 57</b>	<b>5304 66</b>	<b>8128 10</b>	<b>10315 28</b>



## Opérations de la Douane de Macoris

IMPORTATION	1881	1882	1883	1884
Droits de Douane.....		227 94	2282 24	2222 22
.....			2222 24	2122 22
Total.....		227 94	2282 24	2122 22
Vin.....		22 22	22 22	22 22
Malt.....		22 22	22 22	22 22
Indes.....		22 22	22 22	22 22
Boissons.....		22 22	22 22	22 22
Droits de transit.....		22 22	22 22	22 22
Augmentation de quot. p. 100.....		22 22	22 22	22 22
Surcote 2 n. 100 subvention des va.....				
Droit p. 100 affecté à la dette co.....				
Droit de b. p. 100 instruction.....				
Droit.....				
Total.....		227 94	2282 24	2122 22
<b>Valueur marchandises.....</b>		<b>422 22</b>	<b>2222 22</b>	<b>2122 22</b>
<b>EXPORTATION</b>				
Marchandises.....	2222	2222	2222	2222
Marchandises.....	2222	2222	2222	2222
Marchandises.....				
Droits perçus.....	2222 22	2222 22	2222 22	2222 22
Valueur marchandises.....	2222 22	2222 22	2222 22	2222 22
<b>RÉSUMÉ GÉNÉRAL.</b>				
Droits d'importation.....		2222 22	2222 22	2222 22
Droits d'exportation.....	2222 22	2222 22	2222 22	2222 22
<b>Total.....</b>	<b>2222 22</b>	<b>2222 22</b>	<b>2222 22</b>	<b>2222 22</b>

## Opérations de la Douane de Azua

IMPORTATION	1880	1881	1882	1883	1884
Droits de douane à p. 100 affectés à la dette intérieure.....	6675 21	7117 21	3051 21	2245 37	1574 61
Tonnage.....	525 38	1141 20	741 50	450 35	238 01
Vigre.....	8	24	16	11 28 68	267 53
Entrée.....	34 28	64 19	34 67	67 14	188 72
Mouillage.....	51 76	68 79	44 67	67 14	188 72
Droits sanitaires.....	8	11	10	10	14
Intégrité.....	8	25	16	16	21
Droit sur qual. à p. 100.....	465 55	282 76	451 16	274 60	177 27
Echange de qual. à p. 100.....	66 55	68 76	64 17	274 50	177 27
à p. 100 sur les droits internationaux.....	2417	5121 42	2976 41	1545 95	467 30
à p. 100 sur les droits des vapeurs.....	786 41	456 28	961 53	545 61	361 44
Calabre.....	587 34		477 28		176 19
à p. 100 sur l'instaura- tion publique.....					111 41
<b>Total.....</b>	<b>5376 45</b>	<b>27501 91</b>	<b>16756 15</b>	<b>61318 07</b>	<b>22700 82</b>
Valours manifes- tées.....	9288 34	4682 51	9032 04	6128 60	3162 14
<b>EXPORTATION</b>					
Café, vert.....	4193	2115	5343	2485	1419
Milneses, galles.....	1158	3 8			8
Miel d'abeilles, gal- les.....	243	728	167 6	275	875
Café, livrés.....	652		75	6333	1521
Clou, livrés.....			158	22	27
Arques, pous.....		400	1100	20 28	9 00
Clous, tonnes.....	69	54	12 6	10 9	6 5
Clous, livres.....	17		15	87	224
Clous de bois.....	284	328	58	241	241
Caire de chèvre, dou- bles.....					193
Haricots, quinquas.....					8
Droits perçus.....	11226 94	2504 61	1572 07	667 67	4524 28
Valours manifes- tées.....	1220 6 45	2562 32	14174 61	10882 61	6746 21
<b>RÉSUMÉ GÉNÉRAL.</b>					
Droits d'importa- tion.....	4676 45	2738 91	5575 15	6131 07	22581 82
Droits d'exporta- tion.....	11226 94	2504 64	1572 07	667 67	4524 28
<b>Total.....</b>	<b>5793 39</b>	<b>2807 55</b>	<b>6947 22</b>	<b>7097 74</b>	<b>27106 10</b>

## Opérations de la Douane de Barahona

IMPORTATION	1882	1883	1884
Droits de Douane.....	2419 11	1295 41	
5 p. 100 affecté à la dette intérieure.....		977 54	
Embargo.....	265 04	267 54	1134 65
Vignettes.....	0	14	34
Permis de.....	22 30	22 42	73 00
Entree.....	20 30	25 14	73 00
Mouillage.....	21 10	25 14	73 00
Isolée ordinaire.....	4	0	4
Inter-prov.....	8	14	34
Droit de quai 5 p. 100.....	21 55	24 52	
Augmentatif de quai 1 p. 100.....	21 55	24 52	
5 p. 100 affecté à la dette intérieure.....	44 70	37 04	
5 p. 100 affecté à la dette internationale.....	105 11	94 41	
Colonne.....	195 03		214 16
<b>Total..... \$</b>	<b>3255 53</b>	<b>3328 78</b>	<b>1914 00</b>
Valeurs manifestées.....	3200	3275 20	
<b>EXPORTATION</b>			
Miel d'abeilles, gallons.....		1170	250
Café, quintaux.....		231	
Cuir de chèvre, douzains.....		120	
Quilmes, livres.....		207	1030
Clous, livres.....			700
Arçon, mil 3/4 pied.....		76	122
Idées.....		2	251
Yara, tonnes.....		85	610
Quint.....		403	147
Quilmes, pied.....			19200
<b>Droits perçus.....</b>		<b>1260 44</b>	<b>2400 19</b>
Valeurs manifestées.....		12700 00	20700 24
<b>RÉSUMÉ GÉNÉRAL.</b>			
Droits d'importation.....	2419 11	3068 78	1914 00
Droits d'exportation.....		1260 44	2400 19
<b>Total..... \$</b>	<b>2419 11</b>	<b>4329 22</b>	<b>4314 19</b>



### SANTO-DOMINGO

Opérations de la douane de Santo-Domingo  
en 1887

	Nombres	Valeurs manifestées	Droits perçus
Importation.....	151	\$ 600,465 95	376,227 15
Exportation.....	16	671,724 72	54,533 44
	<u>249</u>	<u>1,272,190 67</u>	<u>430,760 59</u>

### PUERTO-PLATA

Opérations de la douane de Puerto-Plata  
en 1887

	Nombres	Valeurs manifestées	Droits perçus
Importation.....	119	\$ 711,406 24	195,612 14
Exportation.....	85	911,613 36	130,873 11
	<u>234</u>	<u>1,623,019 64</u>	<u>326,485 25</u>

### MONTE CRISTI

Opérations de la douane de Monte-Cristi  
en 1887

	Nombres	Valeurs manifestées	Droits perçus
Importation.....	115	\$ 154,647 23	142,644 47
Exportation.....	57	45,433 78	13,406 35
	<u>172</u>	<u>200,081 01</u>	<u>156,050 82</u>

### SAMANA

Opérations de la douane de Samana  
en 1887

	Nombres	Valeurs manifestées	Droits perçus
Importation.....	48	\$ 106,200 21	64,621 08
Exportation.....	29	250,066 30	3,452 23
	<u>117</u>	<u>356,266 51</u>	<u>68,073 31</u>

### SANCHEZ

#### Opérations de la douane de Sanchez en 1887

	Navires	Valeurs manufacturées	Droits perçus
Importation.....	63	231.046 63	30.219 11
Exportation.....	19	447.526 27	20.374 37
	<u>82</u>	<u>680.572 90</u>	<u>50.593 48</u>

### AZUA

#### Opérations de la douane de Azua en 1887

	Navires	Valeurs manufacturées	Droits perçus
Importation.....	28	31.918 63	22.978 80
Exportation.....	24	155.412 02	13.936 66
	<u>52</u>	<u>187.330 65</u>	<u>36.915 46</u>

### MACORIS

#### Opérations de la douane de Macoris en 1887

	Navires	Valeurs manufacturées	Droits perçus
Importation.....	46	108.704 18	32.107 85
Exportation.....	44	176.290 90	34.861 66
	<u>90</u>	<u>285.095 08</u>	<u>66.969 51</u>

### BARAHONA

#### Opérations de la douane de Barahona en 1887

	Navires	Valeurs manufacturées	Droits perçus
Importation.....	6	(f)	1.345 42
Exportation.....	10	(f)	200 37
	<u>16</u>	<u>(f)</u>	<u>2.004 79</u>

1887

## EXPORTATION

**Produits exportés par les huit ports de la  
République pendant l'année de 1888**

Sucre.....	4061418 livres	Bois de Cayn....	1398 pieds
Amandier.....	926 pieds	Chocolat.....	2 caisses
Cornes de bœufs.	2000	Dividivi.....	921203 livres
Coton.....	526 livres	Daguilla.....	272 tonnes
Kau-de-vie de canne.....	316 gallons	Esquinillo.....	10320 pieds
Bois d'Abey....	17649 pieds	Gaiac.....	2797 1/2 tonnes
Bois de Bers....	95860 livres	Gingembre.....	2 caisses
Bois de Campé- che.....	17088 1/2 tonnes	Grenadille.....	8 tonnes
Cire vierge.....	210708 livres	Os de bœuf....	28213 livres
Bois d'acajou...	304571 pieds	Fourches d'aca- jou.....	113411 pieds
Écailles.....	532 livres	Manzanille.....	926 pieds
Bois de cèdre...	25456 pieds	Mûre.....	170 1/2 tonnes
Bois de Cal'a blanche.....	845 pieds	Miel d'abeilles...	37903 gallons
Café.....	255270 livres	Mélasse.....	276833 gallons
Bois de Calla rouge.....	578 pieds	Mulets.....	3
Bois de Cabilona	8000 pieds	Bananes.....	4000
Cuir.....	5451 livres	Bois de Perico...	692 pieds
Cuir de chevres.	5771 douz.	Réalne.....	4479 livres
Cuir de bœufs.	24779 douz.	Rhum.....	2300 gallons
Cacao.....	923027 livres	Noyer.....	7500 pieds
Cigares.....	7 caisses	Sabicon.....	303 gallons
Noix de coco....	28217	Tabac en feuilles	1756354 livres
Corce de mangé	465	Fourches de Yaya	11428
		Yautias.....	45 barils
		Bois de Yaya....	248 tonnes

## RÉSUMÉ

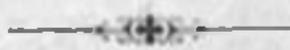
de l'Importation et de l'Exportation  
par les douanes de la République  
AYANT ACQUITTÉ DES DROITS DANS L'ANNÉE ÉCONOMIQUE DE 1887

PORTS	VALEURS IMPORTÉES	DROITS	VALEURS EXPORTÉES	DROITS
Santo-Domingo . . . . .	8 00000 95	370227 45	671728 72	50503 80
Porto-Riata . . . . .	711408 28	115812 44	911013 34	138875 11
Samaná . . . . .	106202 31	64121 08	250000 30	3852 12
Magoria . . . . .	108791 18	32197 85	178201 00	38411 60
Monte-Cristó . . . . .	174687 23	112488 87	45481 74	13415 35
Ayza . . . . .	31918 63	22075 80	155412 02	13901 60
Barahona : . . . . .		1386 42		709 37
Ranchar . . . . .	233046 63	58219 11	445820 27	203724 37
	<b>42037028 11</b>	<b>1105531 11</b>	<b>2800171 33</b>	<b>280815 12</b>

### RÉSUMÉ :

Droits perçus par l'importation . . . . .	8 1.195.531 11
Droits perçus par l'exportation . . . . .	280.615 93
<b>Total . . . . .</b>	<b>8 1.485.177 04</b>

Tous les calculs de ces tableaux sont faits en plâtres de 5 francs, par conséquent ces chiffres doivent être multipliés par 5 pour avoir la valeur en monnaie française.



## PRINCIPAUX ARTICLES

DE LA

### CONSTITUTION POLITIQUE DE LA RÉPUBLIQUE DOMINICAINE

MISE EN VIGUEUR PAR LA SOUVERAINE CONVENTION NATIONALE

LE 28 AVRIL 1968

et promulguée par le *Pouvoir Exécutif*, le 17 novembre 1968

---

## TITRE PREMIER

### *Section Première*

#### DE LA NATION ET DE SON GOUVERNEMENT

ARTICLE PREMIER. — La nation dominicaine est la réunion de tous les Dominicains associés sous un même pacte politique.

ART. 2. — Son gouvernement est essentiellement civil, républicain, démocratique, représentatif, alternatif et responsable, et pour son exercice il se divise en pouvoir législatif, exécutif et judiciaire. Ces pouvoirs sont indépendants, et ses mandataires ne peuvent sortir des limites que leur fixe la Constitution.

### *Section seconde*

#### DU TERRITOIRE

ART. 3. — Le territoire de la République est et sera incessible, et ses limites comprennent ce qu'on appelait avant : « *Partie espagnole de l'île de Saint-Domingue* » et ses îles adjacentes. Ces limites sont les mêmes qu'en 1793, quand l'île était divisée par le côté de l'occident de la partie française, et qui furent stipulées dans le traité signé à Aranjuez, le 3 juillet 1807.

ART. 6. — La ville de *Santo-Domingo* est la capitale de la République et le siège du gouvernement.

## TITRE II

### DES DOMINICAÏNS

ART. 7. — Sont Dominicains :

1° Tous ceux qui sont nés sur le territoire de la République, quelle que soit la nationalité de leurs parents.

2° Tous ceux qui sont nés dans un autre territoire, de pères ou mères dominicains, s'ils viennent établir leur résidence dans le pays.

3° Tous les originaires des Républiques Hispano-Américaines et ceux des Antilles Espagnoles, qui adopteront cette qualité, après avoir résidé un an sur le territoire de la République.

4° Tous les naturalisés suivant les lois.

5° Tous les étrangers de quelque nation amie que ce soit qui viendront fixer leur résidence dans le territoire de la République et qui voudront jouir de cette qualité, après deux ans au moins de résidence dans le pays, et qui renonceront à leur nationalité devant qui de droit.

ART. 8. — A aucun dominicain, pendant sa résidence sur le territoire de la République, on ne reconnaîtra d'autre nationalité que la Dominicaine.

.....

## TITRE III

### GARANTIES DES DOMINICAÏNS

ART. 11. — La nation garantit aux Dominicains :

1° L'inviolabilité de la vie pour des causes politiques.

2° La liberté intellectuelle soit par la parole, soit par la presse, sans une censure préalable, mais en se conformant aux suggestions des lois.

3° La propriété avec tous ses droits. Elle ne pourra être prise que par voie judiciaire, pour peine légale ou cause justifiée pour des travaux publics, moyennant indemnité et jugement par experts.

4° L'inviolabilité et le secret de la correspondance et autres papiers particuliers.

5° Le foyer domestique, qui ne pourra être envahi que dans le cas prévu par la loi.

6° La propriété personnelle et avec elle :

L'esclavage étant à jamais aboli.

Les esclaves qui fouleront le sol de la République, deviendront libres.

Tous les citoyens qui ont le droit de faire et d'exécuter tout ce qui ne portera préjudice à un autre.

7° La liberté du suffrage dans les élections populaires.

8° La liberté de l'industrie.

9° La propriété des découvertes, des productions scientifiques, artistiques et littéraires.

10° La liberté de réunion et association, soient publiques ou privées et sans armes.

11° La liberté de pétitionner et le droit d'obtenir résolution. La pétition pourra être faite par n'importe quel fonctionnaire, autorité ou corporation. Si la pétition est adressée par l'entremise de plusieurs personnes, les cinq premières seront responsables de l'authenticité des signatures et tous de la véracité des faits.

12° La liberté de l'enseignement qui sera protégé dans toute son étendue, le gouvernement étant obligé d'établir gratuitement l'instruction primaire et celle des arts et métiers.

13° La tolérance des cultes. La religion catholique, apostolique et romaine est la religion de l'Etat. Les autres cultes sont exercés librement dans leurs temples.

14° La liberté individuelle :

— Aucun individu ne pourra être arrêté que dans le cas prévu par la loi et dans la forme y prescrite.

— Ni être obligé de loger de militaires chez soi.

— Ni être jugé par des tribunaux ni commissions spéciales, mais par des juges compétents et en vertu des lois dictées avant le délit ou cause qui doit être jugé.

— Ni être mis en prison ni arrêté qu'en vertu d'un ordre motivé du juge qui devra le notifier au moment de l'arrestation, à moins que ce ne soit en cas de flagrant délit.

15° L'égalité des droits :

— Tous doivent être jugés par les mêmes lois, et soumis aux mêmes devoirs et contributions.

— Il ne sera pas accordé de titres de noblesse ni distinctions héréditaires.

Il ne sera donné d'autre traitement officiel aux employés que celui de citoyens et vous.

.....  
.....

**LOI**  
**SUR LA CONCESSION GRATUITE DES TERRAINS**  
**DE L'ÉTAT**

LA CHAMBRE LEGISLATIVE,

*Au nom de la République,*

En vertu des pouvoirs que lui confère le premier paragraphe de l'article 38 de la Constitution, la Chambre législative,

*Considérant :*

1° Que l'agriculture est la base du futur développement de la richesse du pays ;

2° Que la donation des terrains inoccupés appartenant à l'État et propres à la culture des différentes denrées d'exportation, contribuera au progrès et au développement de l'industrie agricole dans le pays.

Et après avoir donné les trois lectures exigées par la Constitution, a voté la loi suivante :

**ARTICLE PREMIER**

Tout Dominicain a le droit d'occuper les terrains libres de l'État pour y cultiver principalement la canne à sucre, le café, le tabac, le coton ou autres denrées d'exportation.

**ARTICLE II**

Tout immigrant qui voudra se livrer aux travaux agricoles aura les mêmes droits concédés aux Dominicains dans l'article précédent.

**ARTICLE III**

Celui qui voudra occuper un terrain de l'État dans le but



indiqué à l'article précédent, devra adresser à l'Administration des finances une pétition dans laquelle il mentionnera la quantité de terrain qu'il désire cultiver et l'endroit où se trouvent ces terrains.

#### ARTICLE IV

L'Administrateur des finances qui aura reçu cette pétition ne pourra la laisser sans réponse que le temps qui lui sera nécessaire pour s'assurer si le terrain soumissionné appartient à l'État, ou s'il est déjà occupé en vertu d'une concession légale.

#### ARTICLE V

L'Administrateur des finances remettra, s'il y a lieu, l'autorisation d'occuper le terrain, laquelle pièce servira au concessionnaire de titre de propriété. En cas que le concessionnaire ne se pourvoie pas avant le délai d'un an au titre dont il est fait mention dans l'article 8, l'autorisation de l'Administrateur demeurera sans valeur.

#### ARTICLE VI

Tout individu qui aura occupé un terrain de l'État en vertu de la présente loi, devra, dans le délai d'un an, l'avoir planté, dans sa plus grande partie, des produits indiqués dans l'article 1<sup>er</sup>, afin d'en obtenir le titre de propriété définitive.

#### ARTICLE VII

Dans ce but, il sera tenu de présenter à l'Administrateur des finances une pétition réclamant la possession définitive et accompagnée des documents suivants :

- 1<sup>o</sup> L'autorisation obtenue d'occuper le terrain ;
- 2<sup>o</sup> Copie du plan du terrain où sera mentionnée son étendue, dressée par l'ingénieur de l'État ;
- 3<sup>o</sup> Une attestation de l'Inspecteur d'agriculture prouvant que le terrain est planté des produits indiqués dans l'article 1<sup>er</sup> et dans la proportion mentionnée dans l'article 6.

#### ARTICLE VIII

Quand l'Administrateur des finances sera en possession de ces documents, il remettra au pétitionnaire un titre de propriété sans réserve d'aucune sorte. Une copie du même titre sera aussi remise au Contrôleur général des finances sous les responsabilités indiquées au Code Pénal.

ARTICLE IX

Ce titre de propriété devra être publié dans le *Journal Officiel*. L'Administrateur des finances qui aura omis cette disposition de la loi sera responsable de tous préjudices que sa négligence aura occasionnés.

ARTICLE X

La présente loi sera remise au Pouvoir Exécutif pour être soumise aux dispositions constitutionnelles.

Donné à la Chambre Législative dans la ville de Santo-Domingo, capitale de la République, le 7 juillet 1876, etc., etc.

*Le Président,*

APOLINAR DE CASTRO.

*Le Secrétaire,*

ISAIAS FRANCO.

Donné au *Palais National de Santo-Domingo*, le 8 juillet 1876.

*Le Président :* ULISES F. ESPAILLAT ;

*Le Ministre de l'Intérieur :* M. J. DE PENA ;

*Le Ministre des Finances :* M. A. GESTELEEE.

## LOI SUR L'IMMIGRATION

### LE CONGRÈS NATIONAL

*Au nom de la République,*

En vertu des attributions que lui confère l'article 38 du pacte fondamental, et vu l'urgence, le Congrès a arrêté ce qui suit :

#### ARTICLE PREMIER

Tout immigrant qui arrivera dans le pays engagé par contrat avec des propriétaires ruraux ou des compagnies formées dans le but de faciliter l'immigration, ou de quelque autre manière que ce soit, jouira des privilèges suivants :

1° De ne payer aucun droit d'entrée pour les meubles à son usage et ustensiles de travail ;

2° Il sera exempt de tout service municipal et militaire

pendant les six premières années de sa résidence dans la République et après sa naturalisation dans le cas qu'il adopte la nationalité dominicaine.

#### ARTICLE II

Les immigrants qui viendront avec leurs familles, sans être engagés par des établissements agricoles et industriels, mais qui voudront s'y adonner, recevront, à titre de propriétaire, trente ares de terre du domaine de l'État, qu'ils ne pourront vendre, et qu'ils devront mettre en culture après un an de résidence. — Le gouvernement pourra les exproprier, si cette condition n'est pas exécutée.

§ 1. Les navires qui entrèrent dans les divers ports de la République, dans le seul but d'y transporter les immigrants seront exempts de tous droits de port.

§ 2. Les matériaux destinés à la construction d'habitations pour les immigrants, tels que : bois de construction, fer et zinc, ainsi que tous objets de mêmes matières nécessaires aux immigrants, de même que les navires uniquement chargés de ces matériaux et ustensiles, ne paieront aucun droit de port ni d'exportation.

#### ARTICLE III

Tous les débours qu'occasionneront à ceux qui auront amené des immigrants, leur transport sur les différents points de la République, leur logement et leur entretien, avant qu'ils ne soient rendus à leur destination, seront remboursés par le gouvernement, qui reconnaîtra une indemnité pour chaque individu, d'après la distance du lieu de son départ au point de son arrivée dans la République.

#### ARTICLE IV

Pour obtenir la franchise de droits sur les objets dont il est fait mention dans le paragraphe 2 de l'article 2 de la présente loi, la partie intéressée devra d'abord présenter au Ministère des finances une copie de la commande faite à l'étranger, pour qu'elle soit approuvée ou soit l'objet d'observations que l'on croira nécessaires, et séparément une note mentionnant les noms des habitations ou usines auxquelles les matériaux ou ustensiles sont destinés, lesquels documents devront être dûment signés et paraphés.

ARTICLE V

Une copie de la commande dont il est fait mention dans l'article précédent sera remise par le Ministre des finances au Directeur de la Douane du lieu où l'importation devra se faire.

Pour tout abus auquel l'importation des articles déclarés francs de droits donnera lieu, l'importateur encourra les peines établies par la loi sur le commerce maritime.

ARTICLE VI

Le Ministre des finances remettra en temps opportun au Ministre de l'intérieur copie de sa demande et les noms des usines auxquelles est relatif le paragraphe 2 de l'article 2 pour l'objet dont il est question dans l'article suivant.

ARTICLE VII

Le Ministre de l'intérieur transmettra les copies dont il est question dans les articles 5 et 6 au gouverneur de la Province où se trouvera l'établissement de l'importateur, afin que ce dernier l'avise de l'achèvement des travaux auxquels les matériaux et ustensiles étaient destinés.

ARTICLE VIII

S'il est prouvé que les matériaux et ustensiles exonérés de droits par la présente loi, ont été l'objet de spéculation et employés à d'autres fins, soit par l'importateur lui-même ou par des tiers, le premier sera responsable du double de droits dont il a été exonéré.

ARTICLE IX

Quand un navire aura importé des articles exonérés de droits, par la présente loi ou par d'autres, et destinés aux établissements agricoles, en même temps que d'autres destinés au commerce, la franchise de droits sera limitée aux articles qui se trouvent dans le premier cas, et le navire paiera les droits de port, de même que le consignataire acquittera les droits de tous les autres articles non déclarés francs de droits.

ARTICLE X

Tout entrepreneur ou agent de Compagnie formée pour

faciliter l'immigration sera tenu de présenter au gouverneur de la Province ou District du port de destination des immigrants une liste mentionnant les noms, âge, nationalité et provenance de chaque immigrant dans les 24 heures après leur débarquement.

ARTICLE XI

Un registre contenant les noms, âge, nationalité et provenance, jour de l'arrivée des immigrants, ainsi que les noms du propriétaire ou de la Compagnie qui aura effectué leur transport dans le pays, sera tenu aux bureaux du Gouverneur de chaque Province ou District.

ARTICLE XII

Les Gouverneurs des Provinces et Districts devront donner avis au Ministère de l'intérieur en temps opportun, des passeports qu'ils délivreront aux immigrants qui voudront quitter le pays, et mentionneront les noms des propriétaires ou Compagnies qui les auront transportés dans le pays.

ARTICLE XIII

L'entrepreneur ou la Compagnie perdra le bénéfice dont il est question dans l'article 3, si l'immigrant quitte le pays avant la durée d'un an, et le remboursement en sera effectué à l'administration qui aura versé les frais de transports, logement et entretien de l'immigrant, comme il est fait mention dans l'article 3.

ARTICLE XIV

Cette loi abroge toutes dispositions contraires, et le pouvoir exécutif est chargé de son exécution.

Donné au Palais de la Chambre des Députés de la République, le 23 mai 1879, 36<sup>me</sup> année de l'indépendance, etc.

.....  
Approuvé par le Sénat, le 26 mai 1870.

## BASES DES CONTRATS AVEC LES IMMIGRANTS QUI VIENDRONT A LA RÉPUBLIQUE DOMINI- CAINE.

*Par les Propriétaires ruraux :* A tout colon ou colons qui s'associent, on désignera la quantité de terrain déboisé qu'ils peuvent cultiver, d'après la formule suivante :

1<sup>o</sup> Le propriétaire leur donnera les habitations, si elles existent déjà dans l'établissement agricole, ou bien on leur donnera le bois et les matériaux pour qu'ils les construisent à la mode du pays ;

2<sup>o</sup> Le propriétaire leur donnera à l'arrivée à l'établissement les bœufs avec les charrettes ou les outils de labourage dont ils auront besoin pour labourer leur terrain, étant pour compte des colons de remplacer les pièces qu'ils détruiront ainsi que les bœufs qui leur manqueront ;

3<sup>o</sup> A chaque colon on assignera aussi la quantité de terrain de l'établissement qu'il estimera suffisante pour la culture de légumes pour sa nourriture, sans qu'il ait rien à payer pour ce terrain ;

4<sup>o</sup> Le propriétaire avancera aux colons les légumes dont ils auront besoin ou leur équivalent en espèces, jusqu'à ce que le terrain puisse leur en fournir ;

5<sup>o</sup> Le propriétaire leur paiera la charrette contenant 1,250 kilogrammes de canne à sucre qu'ils auront cultivée à raison de 12 fr. 50 c. à 15 fr., en leur déduisant les avances faites pour leur nourriture ou d'autres besoins.

### *Colons journaliers ou braccors :*

1<sup>o</sup> A tout colon journalier on assignera la même étendue de terrain qu'aux colons agriculteurs de la canne à sucre, article 4, et on lui facilitera les habitations dans la même forme que dans l'article 2 ; mais il ne pourra sortir en journée en dehors de l'établissement sans permis du propriétaire ;

2<sup>o</sup> Le salaire que paiera le propriétaire auxdits colons sera de 3 fr. 50 c. par jour ou un salaire conventionnel par mois.

*Par le Gouvernement :*

1<sup>o</sup> Le Gouvernement garantit les contrats des propriétaires avec les immigrants :

2<sup>o</sup> A ceux qui désirent s'établir pour leur compte, le Gouvernement s'oblige à donner en propriété des terrains de l'État choisis par eux, les quantités suivantes :

A chaque personne adulte 20 hectares.

A chaque ménage sans enfants 100 hectares.

A chaque ménage avec des enfants 125 hectares.

A condition de présenter les terrains cultivés dans leur plus grande partie, dans le délai d'un an.

Cette culture pourra être faite en légumes; mais si l'immigrant voulait s'adonner à la culture de la canne à sucre, du café, du cacao, du tabac, ramie, etc., il aura le droit d'acquérir en propriété tout le terrain qu'il présentera cultivé de ces produits et en plus il recevra une autre quantité égale à celle qu'il aura cultivée et conformément à l'article 6 de la loi sur la concession gratuite des terrains de l'État;

3<sup>o</sup> Le Gouvernement paiera le montant du passage, depuis le port d'embarquement jusqu'à celui de l'arrivée. Il leur avancera à l'embarquement 20 francs par individu de 10 à 60 ans, et 12 fr. 50 c. à chaque individu de 1 à 10 ans, et à leur débarquement au port de son arrivée, on leur donnera une autre somme égale, sans qu'ils aient plus tard rien à rembourser.

4<sup>o</sup> Dès le jour de son arrivée, l'immigrant reste en entière liberté pour s'engager au mieux qu'il lui plaira, et en attendant, il sera logé aux frais de l'État pendant quinze jours;

5<sup>o</sup> Les immigrants pourront introduire leurs équipages, outils de l'art ou du métier qu'ils exercent, semences, matériaux de construction pour leurs propres habitations, et meubles d'usage pour leur service domestique, libres de tous droits;

6<sup>o</sup> En plus de ces concessions, les immigrants jouiront des droits civils qu'accordent la Constitution et les lois aux nationaux étrangers.

Santo-Domingo, le 6 octobre 1884.

*Le Ministre de Fomento, etc.,*

JOSÉ J. PÉREZ.

ITALIE

J.-B. Cambiasso, consul général à Gènes; M. Morra, consul à Naples; E.-D. Usiglio, consul à Venise.

PAYS-BAS

S. L. le baron de Almeda, E. E. et M. P., Hellmund, consul à Amsterdam; M. J. Imau van Veenendaal, consul à Rotterdam.

PORTUGAL

S. E. le baron de Almeda, E. E. et M. P.; Pedro Gomez da Silva, consul général à Lisbonne; J. Andresen, consul à Porto.

SAINT-SIÈGE APOSTOLIQUE

F. Mansella, consul général.

SUÈDE ET NORVÈGE

J.-C.-L. Kuntzen, consul à Christiania.

VENEZUELA

J.-C.-E. Monsanto, consul à Puerto-Cabello, etc.

.....  
Tous ces consuls ayant reçu l'exequatur des gouvernements près lesquels ils sont accrédités, il en résulte que la République Dominicaine est partout admise et considérée comme puissance indépendante.

